



PIECE 1.3d
Fiches annexes au diagnostic
Livret 3 : Aménagement et
paysage
Version approuvée le 18 décembre
2018



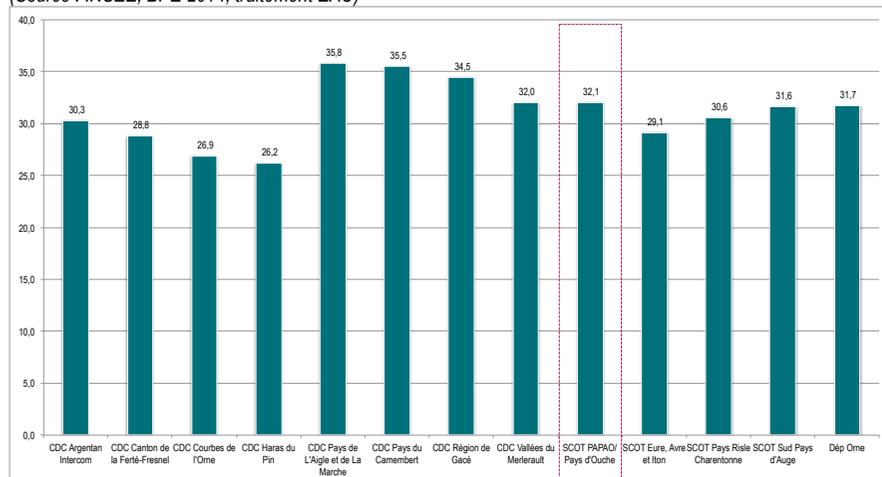
SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Niveau d'équipements

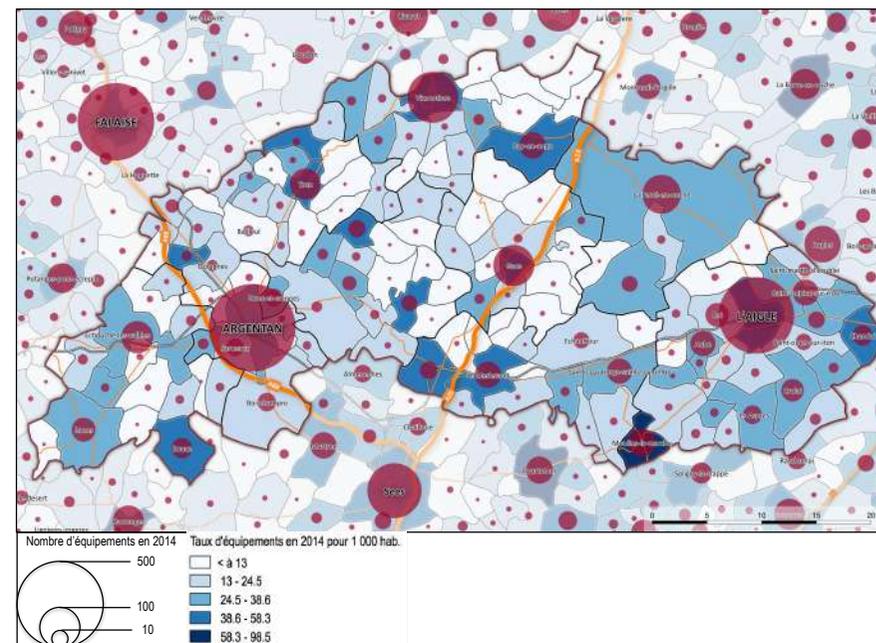
ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Une offre d'équipements satisfaisante par rapport aux autres territoires de comparaison : 32,1 équipements pour 1 000 habitants au sein du SCoT, contre 31,7 pour le département de l'Orne ou 29,1 pour le SCoT Eure, Avre et Iton.
- Un taux d'équipement hétérogène qui varie selon les EPCI, et notamment un maillage intense entre communes rurales et urbaines.
- Un territoire bien maillé en terme d'équipements en relais d'une structuration de proximité au service des habitants :
 - 2 458 équipements en 2014 ;
 - 21% à Argentan, seul pôle à comptabiliser plus de 500 équipements ;
 - 5 pôles recensant plus de la moitié des équipements du SCoT (Argentan, L'Aigle, Vimoutiers, Gacé et la Ferté-en-Ouche).

Taux d'équipements pour 1 000 habitants par territoire de comparaison
(Source : INSEE, BPE 2014, traitement EAU)



Nombre d'équipements et taux d'équipements pour 1 000 habitants en 2014
(Source : INSEE, BPE 2014, traitement EAU)



Communes du SCoT équipées de plus de 50 équipements
(Source : INSEE, BPE 2014, traitement EAU)

Communes	Nombre d'équipements	% dans SCoT
Argentan	509	21%
L'Aigle	389	16%
Vimoutiers	174	7%
Gacé	112	5%
Ferté-en-Ouche	101	4%
Ecouché-les-Vallées	69	3%
Trun	64	3%
Moulins-la-Marche	53	2%
SCoT	2 458	100%

Types d'équipements

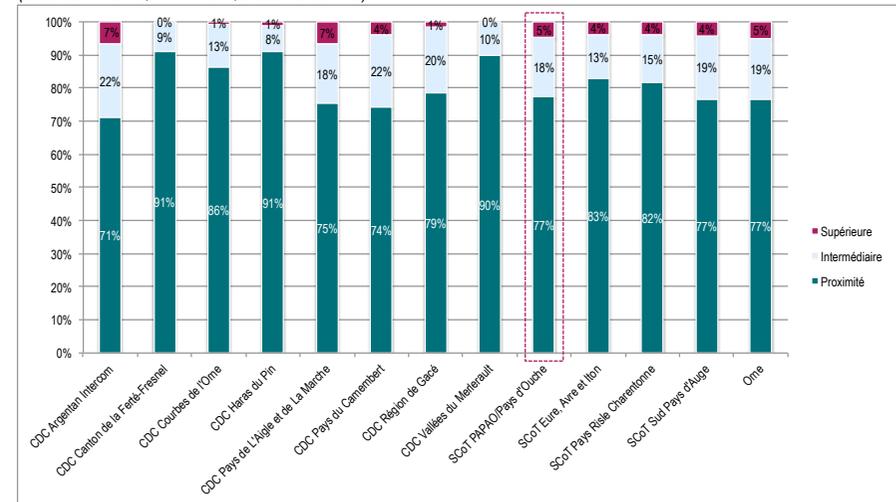
Les niveaux de gamme d'équipements

- Une composition des équipements par gamme similaire à celle du département : surreprésentation des équipements de proximité (77%) et, de fait, un niveau limité de la gamme intermédiaire (18%) et supérieure (5%).
- Au sein du SCoT, des territoires à très forte teneur en équipements de proximité : 91% au sein du Canton de la Ferté-Fresnel et du Haras du Pin. À l'inverse, les territoires d'Argentan Intercom et du Pays de L'Aigle et de la Marche offre une gamme d'équipements supérieure plus étoffée (7%). Notons la position spécifique de la CdC du Pays de Camembert offrant une gamme plutôt complète pour un territoire rural.

La partition des équipements en **gamme** résulte de la part de l'INSEE, d'une analyse de leur présence simultanée dans les communes. Pour ce faire, une classification automatique des équipements figurant dans la Base Permanente des Equipements (BPE) est réalisée sur la matrice indiquant la présence de chaque type d'équipement dans chaque commune. 3 gammes d'équipements sont définies : supérieure, intermédiaire et de proximité.

Le niveau de gamme des équipements par territoire

(Source : INSEE, BPE 2014, traitement EAU)



Commerce de proximité au Merlerault



Le niveau de gamme des équipements et leur nombre pour 1 000 habitants par territoire

(Source : INSEE, BPE 2014, traitement EAU)

Gamme d'équipements	Supérieure			Intermédiaire			Proximité		
	Nb.	Part dans SCoT	Tx/1 000 hab.	Nb.	Part dans SCoT	Tx/1 000 hab.	Nb.	Part dans SCoT	Tx/1 000 hab.
CDC Argentan Intercom	45	42%	1,9	146	36%	6,1	473	27%	19,9
CDC Canton de la Ferté-Fresnel	0	0%	0,0	10	2%	2,3	102	6%	23,3
CDC Courbes de l'Orne	1	1%	0,2	21	5%	3,2	138	8%	20,9
CDC Haras du Pin	1	1%	0,2	8	2%	1,9	90	5%	21,0
CDC Pays de L'Aigle et de La Marche	48	45%	2,2	129	32%	6,0	543	31%	25,3
CDC Pays de Camembert	10	9%	1,4	54	13%	7,3	184	10%	24,8
CDC Région de Gacé	2	2%	0,5	27	7%	6,5	106	6%	25,4
CDC Vallées du Merlerault	0	0%	0,0	14	3%	3,0	123	7%	26,6
SCoT PAPA/Pays d'Ouche	107	100%	1,4	409	100%	5,3	1 759	100%	22,9
SCoT Eure, Avre et Iton	61		1,0	217		3,6	1 341		22,3
SCoT Pays Risle Charentonne	77		1,1	298		4,2	1 653		23,2
SCoT Sud Pays d'Auge	97		1,3	419		5,6	1 710		22,7
Orne	417		1,4	1 581		5,5	6 512		22,5

La santé et l'action sociale

- Une offre en équipement de santé et social du même ordre que le département et supérieur aux SCoT de comparaison limitrophes : 5,4 équipements pour 1 000 hab dans le PETR contre 3,6 à 4,7 dans les autres SCoT.
 - 22 structures d'hébergement pour personnes âgées.
 - 4 structures de garde d'enfants d'âge périscolaire.
- Une densité médicale jugée faible dans l'Orne par le conseil national de l'ordre des médecins en 2016. Avec 3,4 professionnels de la médecine pour 1 000 habitants le SCoT fait état d'une situation moins problématique que dans les SCoT voisins. Néanmoins, on assiste au non remplacement des médecins généralistes mais également à la disparition de certains spécialistes dans certaines communes (plus de dermatologue à l'Aigle par exemple).

Action sociale : garde d'enfant d'âge périscolaire, hébergement, service de repas à domicile, services d'aides pour personnes âgées, pour adultes handicapés, aide sociale à l'enfance et enfants handicapés avec hébergement, services à domiciles ou ambulatoires.

Etablissements de santé : ambulance, laboratoire d'analyses médicales, pharmacie, centre de santé dialyse, établissement psychiatrique, établissements de santé de court, moyen et longs séjours, maternité, structures psychiatriques en ambulatoire, urgences.

Services médicaux et paramédicaux : orthophoniste, pédicure-podologue, chirurgien dentiste, infirmier masseur kinésithérapeute, médecin omnipraticien, audioprothésiste, orthopédiste, sage-femme, spécialiste en gynécologie, en ophtalmologie, en oto-rhino-laryngologie, en pédiatrie, en radiodiagnostic et imagerie médicale.

Le niveau d'équipements en matière de santé en 2014 : nombre et densité pour 1 000 habitants

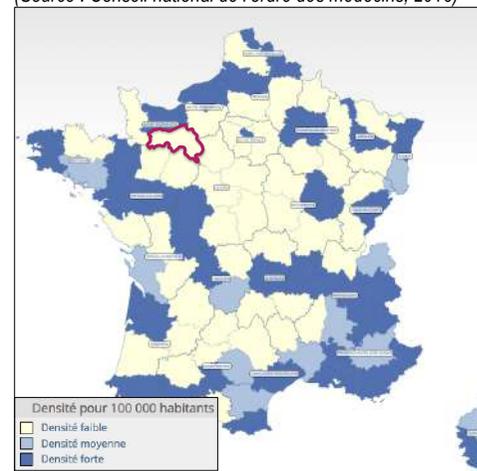
(Source : INSEE, BPE 2014, traitement EAU)

Catégories	Action sociale		Etab. Santé		Fonctions médicales et paramédicales		Ensemble santé	
	Nb.	Tx /1 000 hab.	Nb.	Tx /1 000 hab.	Nb.	Tx /1 000 hab.	Nb.	Tx /1 000 hab.
CDC Argentan Intercom	18	0,8	25	1,1	87	3,7	130	5,5
CDC Canton de la Ferté-Fresnel	3	0,7	1	0,2	8	1,8	12	2,7
CDC Courbes de l'Orne	6	0,9	4	0,6	26	3,9	36	5,4
CDC Haras du Pin	2	0,5	2	0,5	5	1,2	9	2,1
CDC Pays de L'Aigle et de La Marche	26	1,2	27	1,3	85	4,0	138	6,4
CDC Pays du Camembert	10	1,4	13	1,8	24	3,2	47	6,3
CDC Région de Gacé	4	1,0	5	1,2	15	3,6	24	5,7
CDC Vallées du Merlerault	3	0,6	4	0,9	10	2,2	17	3,7
SCoT PAPA0/Pays d'Ouche	72	0,9	81	1,1	260	3,4	413	5,4
SCoT Eure, Avre et Iton	39	0,6	40	0,7	141	2,3	220	3,7
SCoT Pays Risle Charentonne	42	0,6	47	0,7	168	2,4	257	3,6
SCoT Sud Pays d'Auge	56	0,7	57	0,8	238	3,2	351	4,7
Orne	285	1,0	290	1,0	1 000	3,4	1 575	5,4

- 3 hôpitaux sont présents sur le territoire, à l'Aigle, Argentan et Vimoutiers.

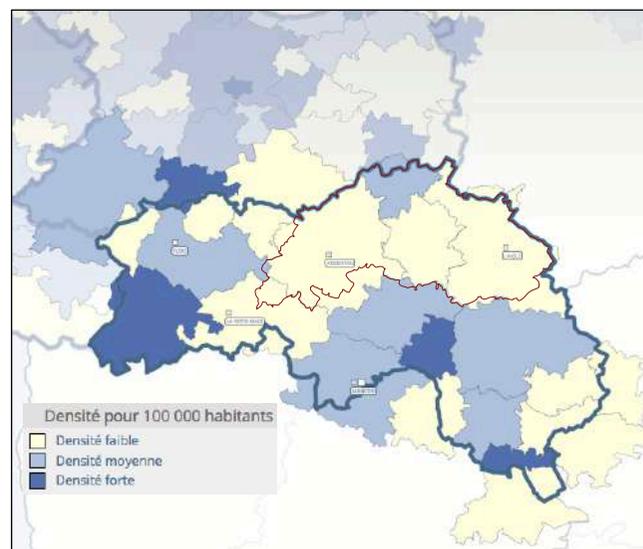
Densité médicale par département pour 100 000 habitants en 2016

(Source : Conseil national de l'ordre des médecins, 2016)



Densité médicale au sein de l'Orne et du SCoT pour 100 000 habitants en 2016

(Source : Conseil national de l'ordre des médecins, 2016)



Les équipements scolaires

- Un territoire couvert par 44 équipements scolaires du 1^{er} degré, répartis sur l'ensemble des EPCI (exception faite de la CDC du Haras du Pin), dont :
 - 14 écoles maternelles ;
 - 19 écoles primaires ;
 - 11 écoles élémentaires.
- 12 collèges dont 3 privés, et 6 lycées dont un lycée privé rural à Nonant-le-Pin.
- Une absence de formation en enseignement supérieur au sein du SCoT qui obligent les étudiants à quitter le territoire pour poursuivre leur formation.
- Une future école internationale du trot devrait voir le jour dans les années à venir au Haras du Pin.

Enseignement : école maternelle, école primaire, école élémentaire, collège, lycée, lycée d'enseignement général et/ou technologique, lycée d'enseignement professionnel, lycée d'enseignement agricole, centre de formation d'apprentis.

L'école primaire englobe depuis 2006 l'école maternelle avec des enfants de 3 à 6 ans et l'école élémentaire où les enfants ont de 6 à 11 ans.

L'école élémentaire accueille les enfants scolarisés de 6 à 11 ans et comporte 5 niveaux : le CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

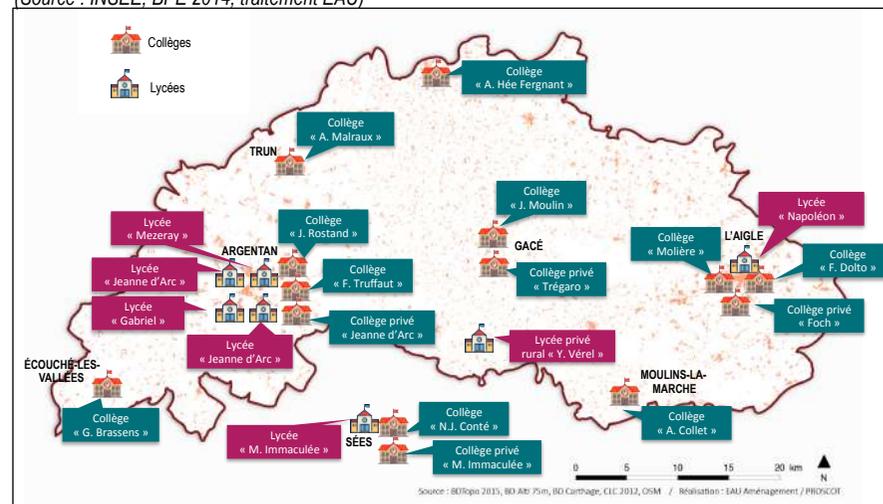
Le niveau d'équipements en matière d'enseignement en 2014

(Source : INSEE, BPE 2014, Conseil départemental de l'Orne, traitement EAU)

Catégories	Ecole maternelle		Ecole primaire		Ecole élémentaire		Collège		Lycée	
	Nb.	Tx / 1 000 hab.	Nb.	Tx / 1 000 hab.	Nb.	Tx / 1 000 hab.	Nb.	Tx / 1 000 hab.	Nb.	Tx / 1 000 hab.
CDC Argentan Intercom	5	0,21	7	0,29	4	0,17	4	0,17	4	0,17
CDC Canton de la Ferté-Fresnel		0,00	2	0,46		0,00		0,00		0,00
CDC Courbes de l'Orne		0,00	2	0,30		0,00	1	0,15		0,00
CDC Haras du Pin		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
CDC Pays de L'Aigle et de La Marche	6	0,28	2	0,09	4	0,19	4	0,19	1	0,05
CDC Pays du Camembert	2	0,27	2	0,27	2	0,27	1	0,14		0,00
CDC Région de Gacé	1	0,24	1	0,24	1	0,24	2	0,48		0,00
CDC Vallées du Merlerault		0,00	3	0,65		0,00		0,00	1	0,22
SCoT PAPAIO/Pays d'Ouche	14	0,18	19	0,25	11	0,14	12	0,16	6	0,08

Localisation des établissements du second degré du SCoT

(Source : INSEE, BPE 2014, traitement EAU)



Collège Truffaut à Argentan



Lycée Napoléon à L'Aigle



Les services aux particuliers

- Une densité d'équipements de services aux particuliers de 15 équipements pour 1 000 habitants, légèrement moins élevée que dans certains autres territoires de comparaisons tels que le SCoT du Pays Risle Charentonne ou du Sud Pays d'Auge (17 équipements pour 1 000 habitants).
 - De nombreux artisans dans le secteur du bâtiment : 109 maçons, 82 plâtriers ou peintres, 125 menuisiers/charpentiers/serruriers, 139 plombiers/couvreurs/chauffagistes.
 - Des services de réparation automobile et de matériel agricole assez nombreux, en lien avec les activités agricoles du territoire : 95 équipements, dont 28 au sein de la CdC du Pays de L'Aigle et de la Marche et 26 dans Argentan Intercom.
 - Des services bancaires assez nombreux avec 59 établissements.

Services aux particuliers : banques, caisses d'épargne, bureaux de poste, relais poste, agence postale, réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plâtrier, peintre, menuisier, charpentier, serrurier, plombier, couvreur, chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, restaurant, agence immobilière, soins de beauté, police, gendarmerie, centre de finances publiques, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, vétérinaire, blanchisserie, teinturerie, pôle emploi, location d'automobiles et d'utilitaires légers, agence de travail temporaire.

Le niveau d'équipements en matière de services aux particuliers en 2014

(Source : INSEE, BPE 2014, traitement EAU)

Territoire	Nombre	Tx / 1 000 hab.
CDC Argentan Intercom	302	12,72
CDC Canton de la Ferté-Fresnel	67	15,32
CDC Courbes de l'Orne	78	11,79
CDC Haras du Pin	57	13,32
CDC Pays de L'Aigle et de La Marche	389	18,13
CDC Pays du Camembert	130	17,55
CDC Région de Gacé	73	17,48
CDC Vallées du Merlerault	72	15,57
SCoT PAPAQ/Pays d'Ouche	1 168	15,23
SCoT Eure, Avre et Iton	959	15,97
SCoT Pays Risle Charentonne	1 232	17,28
SCoT Sud Pays d'Auge	1 286	17,04
Orne	4 400	15,17

Le nombre d'équipements en matière de services aux particuliers en 2014

(Source : INSEE, BPE 2014, traitement EAU)

Territoire	Police	Gendarmerie	Banque, Caisse d'Epargne	Pompes funèbres	Bureau de poste	Relais poste commerçant	Agence postale communale	Réparation auto et de matériel agricole	Contrôle technique automobile	Location auto-utilitaires légers	Ecole de conduite	Maçon	Plâtrier peintre	Menuisier, charpentier, serrurier	Plombier, couvreur, chauffagiste	Electricien	Entreprise générale du bâtiment	Coiffure	Vétérinaire	Agence de travail temporaire	Restaurant	Agence immobilière	Blanchisserie Teinturerie	Soins de beauté
CDC Argentan Intercom	0	2	15	3	3	2	0	25	3	2	6	22	20	27	27	20	5	35	5	6	43	14	6	10
CDC Canton de la Ferté-Fresnel	0	1	2	0	1	3	0	1	0	0	1	7	5	5	10	8	3	6	1	0	8	2	0	3
CDC Courbes de l'Orne	0	1	3	0	1	0	2	10	0	0	1	5	3	11	11	4	1	10	6	0	4	1	0	4
CDC Haras du Pin	0	1	0	0	0	2	2	5	1	0	0	9	3	9	10	7	1	2	0	0	5	0	0	0
CDC Pays de L'Aigle et de La Marche	0	2	18	4	4	3	4	28	3	2	5	31	34	53	47	25	4	32	5	4	44	19	4	14
CDC Pays du Camembert	0	1	10	2	2	0	0	10	1	0	3	16	6	12	16	6	0	10	3	1	18	6	2	5
CDC Région de Gacé	0	1	6	1	1	0	0	9	1	0	2	12	3	3	8	4	1	7	2	0	5	3	1	3
CDC Vallées du Merlerault	0	1	5	0	2	2	0	6	1	0	0	7	8	5	10	5	0	7	0	0	11	2	0	0
Pays d'Ouche	0	3	23	4	6	7	4	32	3	2	6	40	45	61	61	37	7	42	6	4	61	22	4	17
Pays Papao	0	7	36	6	8	5	4	63	7	2	12	69	37	64	78	42	8	67	16	7	77	25	9	22
SCoT PAPAQ/Pays d'Ouche	0	10	59	10	14	12	8	95	10	4	18	109	82	125	139	79	15	109	22	11	138	47	13	39
SCT Eure, Avre et Iton	0	4	24	13	12	3	3	99	7	2	11	102	106	102	117	70	24	78	6	7	88	36	8	37
SCoT Pays Risle Charentonne	1	8	36	8	12	3	2	126	10	2	27	142	114	154	139	73	40	100	10	8	136	29	13	39
SCoT Sud Pays d'Auge	1	5	33	13	9	2	8	113	12	6	24	130	112	141	123	95	23	103	31	12	175	43	15	57
Orne	1	35	238	48	42	47	38	352	38	8	78	419	321	496	493	262	67	389	100	43	558	157	42	128

Le sport, la culture et les loisirs

- Une desserte en équipements sportifs satisfaisante :
 - 53 boulodromes, 39 courts de tennis, 51 terrains de grands jeux, et 20 salles multisports.
 - 3 bassins de natation parmi lesquels le centre aquatique d'Argentan, la piscine intercommunale de Gacé et le centre aquatique Cap'Orme à L'Aigle.
 - Une place prégnante des activités équestres avec 18 centres équestres dont notamment le plus prestigieux au Haras National du Pin.
 - 3 cinémas : à Argentan, L'Aigle et Gacé.

Sport, culture, loisir : bassin de natation, boulodrome, tennis, équipement de cyclisme, centre équestre, athlétisme, salles spécialisées, terrains de grands jeux, salles de combat, roller-skate-vélo bicross ou freestyle, bowling, salles multisports (gymnase), boucle de randonnée, cinéma, théâtre.

Le niveau d'équipements en matière de sport, culture et loisirs en 2014 (Source : INSEE, BPE 2014, traitement EAU)

Territoire	Nombre	Tx/1 000 hab.
CDC Argentan Intercom	64	2,70
CDC Canton de la Ferté-Fresnel	17	3,89
CDC Courbes de l'Orne	17	2,57
CDC Haras du Pin	19	4,44
CDC Pays de L'Aigle et de La Marche	51	2,38
CDC Pays du Camembert	19	2,57
CDC Région de Gacé	10	2,39
CDC Vallées du Merlerault	20	4,32
SCoT PAPA0/Pays d'Ouche	217	2,83
SCoT Eure, Avre et Iton	174	2,90
SCoT Pays Risle Charentonne	158	2,22
SCoT Sud Pays d'Auge	142	1,88
Orne	805	2,78

Le nombre d'équipements en matière de sport, culture et loisirs en 2014

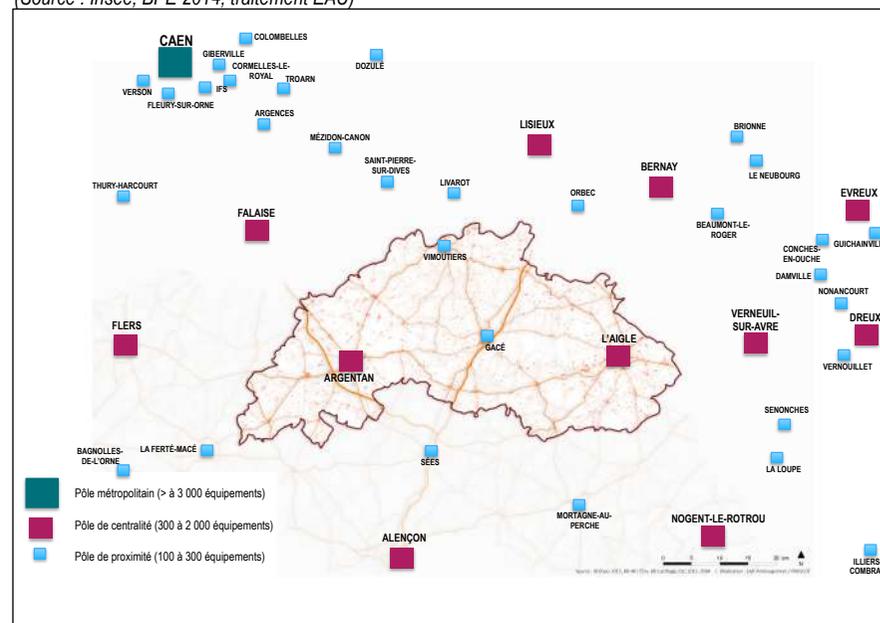
(Source : INSEE, BPE 2014, traitement EAU)

Territoire	Bassin de natation	Boulodrome	Tennis	Centre équestre	Athlétisme	Salles spécialisées	Terrains de grands jeux	Salles de combat	Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	Bowling	Salles multisports (gymnase)	Cinéma
CDC Argentan Intercom	1	15	11	3	1	7	12	3	1	0	10	1
CDC Canton de la Ferté-Fresnel	0	6	2	3	0	0	4	0	0	0	1	0
CDC Courbes de l'Orne	0	3	5	1	0	1	5	1	0	0	1	0
CDC Haras du Pin	0	6	4	4	0	0	4	0	0	0	0	0
CDC Pays de L'Aigle et de La Marche	1	9	7	4	1	4	15	2	1	1	4	1
CDC Pays du Camembert	0	6	5	1	0	1	4	1	0	0	1	0
CDC Région de Gacé	1	2	1	1	0	0	2	0	0	0	2	1
CDC Vallées du Merlerault	0	6	4	1	0	3	5	0	0	0	1	0
SCoT PAPA0/Pays d'Ouche	3	53	39	18	2	16	51	7	2	1	20	3
SCoT Eure, Avre et Iton	3	43	31	11	8	9	43	5	5	1	8	0
SCoT Pays Risle Charentonne	2	44	28	11	5	10	33	6	3	0	14	1
SCoT Sud Pays d'Auge	2	22	17	16	2	7	31	6	2	0	13	2
Orne	13	223	142	61	6	41	183	26	13	1	76	13

DÉCHIFFRAGE

- Le territoire dispose d'un bon maillage en termes d'équipements, organisé autour de pôles qui structurent leurs environs en complémentarité des autres communes, satisfaisant la population résidente grâce à la présence de services aux particuliers. Néanmoins, la déprise démographique et économique des pôles urbains du territoire engendre des conséquences sur leur rayonnement en termes de service.
- La présence, ou l'absence de certains types d'équipements au sein du territoire conditionne l'intérêt que lui portent de nouvelles populations. Ainsi, la faible présence d'offre de formations post-bac ne permet pas de retenir les jeunes qui doivent souvent le quitter pour se rendre notamment à Caen, Rouen ou en Ile-de-France.
- En matière de démographie médicale, la baisse du numerus clausus intervenue au cours des années 90 commence à se faire sentir sur la densité médicale. Les départs importants de médecins à la retraite ne seront pas compensés par l'arrivée de jeunes praticiens. Certains territoires ont anticipé cette problématique de désertification médicale en réalisant des maisons de santé pluridisciplinaires avec l'installation de professionnels de santé. C'est dans cette perspective que la CdC d'Argentan Intercom porte un projet de pôle de santé libéral ambulatoire (PLSA) auquel adhère une vingtaine de professionnels (spécialistes, généralistes, kinés, infirmières,...) d'Argentan et d'Ecouché-les-Vallées. Un autre projet de PLSA est à l'étude entre Aube, la Ferté-en-Ouche, Sap-en-Auge et Vimoutiers. Ce pôle viendrait compléter le PLSA de l'Aigle en service depuis 3 ans, composé du pôle à l'Aigle et d'une antenne à Moulins-la-Marche.

La structuration des pôles d'équipements dans l'environnement du SCoT
(Source : Insee, BPE 2014, traitement EAU)



GOUVERNANCE

Schéma départemental en faveur des personnes âgées (2010-2014) de l'Orne

- L'objectif général du schéma départemental est :
 - d'apprécier la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population,
 - de dresser le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante,
 - de déterminer les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale,
 - de préciser le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'avec les établissements de santé définis aux articles L. 6111-1 et L. 6111-2 du Code de la santé publique ou tout autre organisme public ou privé,
 - de définir les critères d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de ces schémas.

- Le Schéma identifie les principales actions suivantes :
 - Améliorer l'offre de services à domicile ;
 - Améliorer le dispositif d'accompagnement à la fin de vie ;
 - Favoriser l'adaptation du logement de la personne ;
 - Soutenir les accueillants familiaux ;
 - Améliorer la capacité de prise en charge des familles d'accueil ;
 - Soutenir les aidant naturels ;
 - Soutenir les aidant professionnels ;
 - Améliorer l'intégration des foyers-logement dans le dispositif de prise en charge des personnes âgées ;
 - Développer les modes alternatifs d'hébergement ;
 - Améliorer la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées ;
 - Mutualiser les compétences et bonnes pratiques entre établissements dans un souci d'amélioration de la qualité de prise en charge ;
 - Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes et atteintes de troubles psychiatriques ;
 - Harmoniser la qualité de l'information sur le territoire ;

- Promouvoir les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) comme coordinateur principal ;
- Soutenir les réseaux gérontologiques dans les territoires ;
- Mettre en place des dispositifs et outils de coordination

Actions du Département pour la démographie médicale

- Le Département consacre depuis plusieurs années de plus en plus de moyens à cet enjeu majeur pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire :
 - Action N°1 : attirer les jeunes médecins et chirurgiens dentistes dans l'Orne (recrutement de professionnels de la santé, démarche auprès des internes, logements pour les internes stagiaires gratuits) ;
 - Action N°2 : créer des maisons de santé et des PSLA (pôles de santé libéraux et ambulatoires) ;
 - Action N°3 : mobiliser les praticiens et les élus.

MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES

Réseau routier

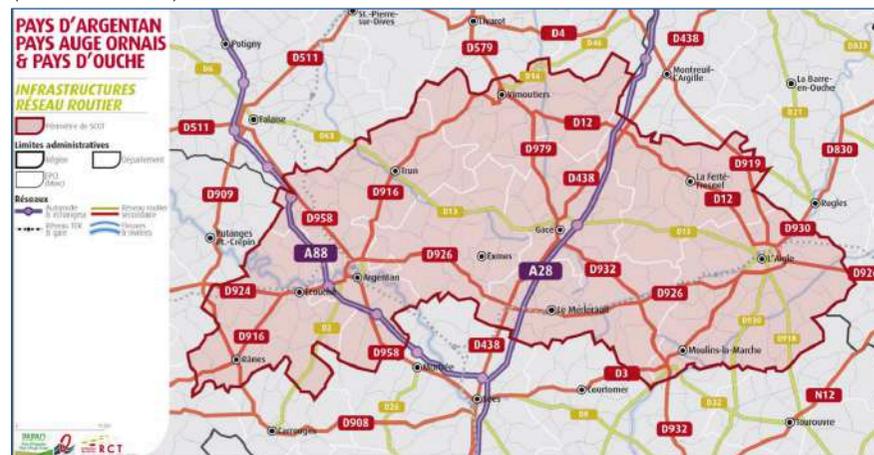
Les autoroutes, voies rapides et desserte intercommunale

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Un territoire bénéficiant d'une bonne accessibilité routière :
 - En parallèle de la D438, l'A28 relie Abbeville à Tours et a été inaugurée en 2005. Elle dessert sur le territoire la ville de Gacé. L'échangeur de Bernay (Eure) dessert également le nord du territoire. L'A28 est payante (7,40€ entre Gacé et Alençon).
 - L'A88 relie Caen à Sées (A28) et connecte le littoral à la Normandie intérieure. Le tronçon Falaise-Sées a été inauguré en 2010. L'autoroute dessert Nécý et Argentan. Elle est payante (6,90€ entre Nécý et Sées). Elle est exploitée par Alicorne.
 - Un maillage secondaire draine le territoire, avec notamment la D926 reliant L'Aigle à Argentan (axe Paris-Granville), la D916 reliant Argentan à Vimoutiers, la D12 reliant L'Aigle à Vimoutiers via La Ferté-Fresnel ou encore la D13 reliant L'Aigle à Falaise en passant par Gacé.

Réseau routier du SCoT

(Source : RCT, 2015)



Panneaux de signalisation A28 A88

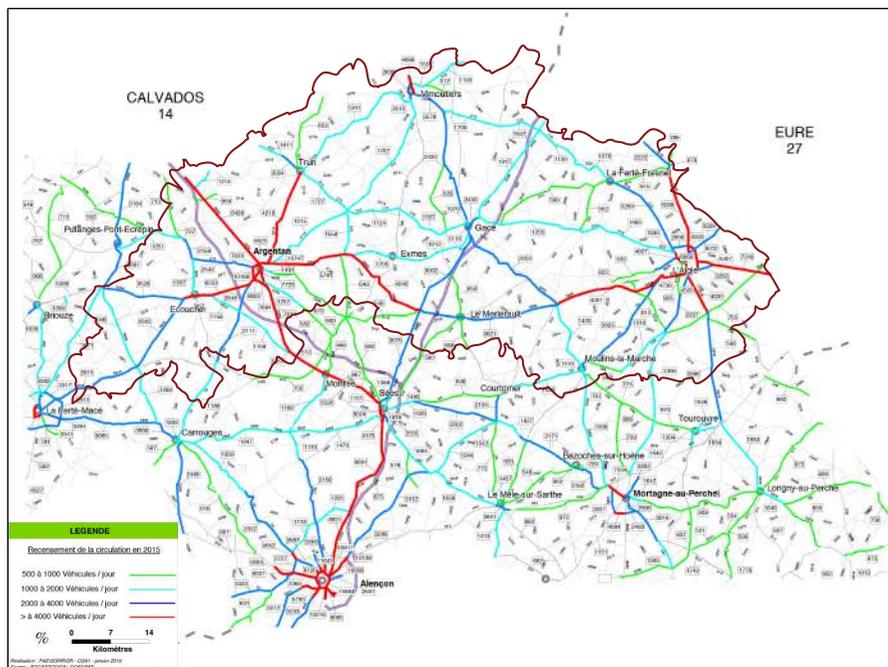


L'état du trafic routier

- La D926, axe le plus fréquenté du territoire, avec une intensification autour des pôles d'Argentan et de l'Aigle :
 - Plus de 10 000 véhicules / jour au Nord d'Argentan ;
 - Près de 7 300 véhicules / jour sur la D926 à l'Est de L'Aigle
- Près de 6 500 véhicules / jour sur la D958 reliant Argentan à Falaise, signe des interactions effectives ou potentielles à valoriser avec ce pôle voisin.
- Un trafic poids-lourds principalement localisé sur la moitié sud du territoire, avec notamment trois portions routières particulièrement empruntées :
 - la D958 entre Argentan et Falaise : avec 837 poids lourds par jour en 2015,
 - la D926 au niveau de L'Aigle avec près de 800 poids lourds par jour,
 - la D438 entre Sées et Gacé avec 954 poids lourds quotidiennement.

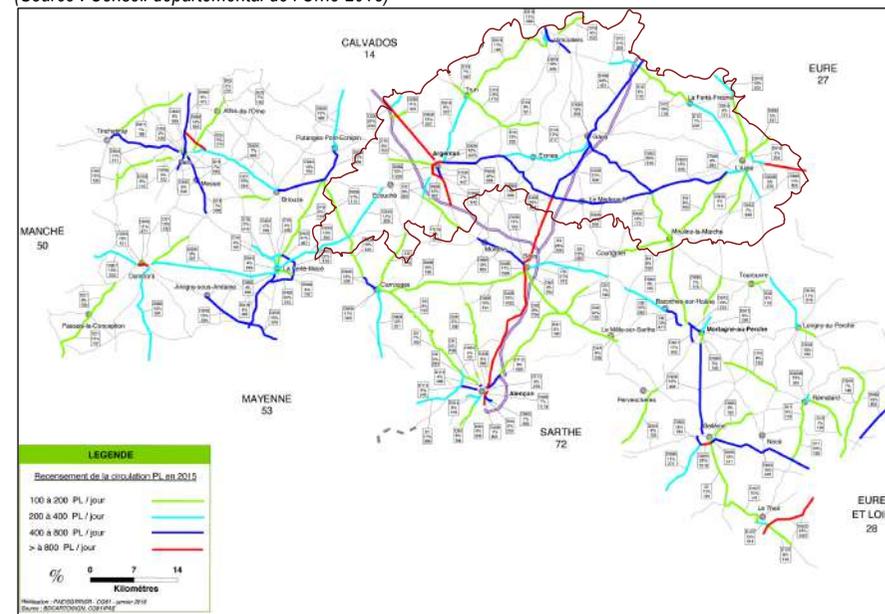
Trafic routier en 2015

(Source : Conseil départemental de l'Orne 2015)



Trafic routier poids lourds en 2015

(Source : Conseil départemental de l'Orne 2015)



Trafic poids lourds à Fontenai-sur-Orne près d'Argentan



ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Le territoire du SCoT est desservi par 2 lignes ferroviaires desservant 7 gares, aux caractéristiques différentes :
 - Les 2 gares principales de grandes lignes Intercités de l'Aigle et Argentan (10 trains desservent le territoire, entre 9 et 22h) ;
 - Une halte ferroviaire pour certains TER à Ecouché-les-Vallées et Ste-Gauburge (les gares étant cependant fermées) ;
 - Les haltes ferroviaires de Nonant-le-Pin, Le Merlerault et Rai-Aube ne sont pratiquement plus desservies par les trains (1 à 2 par jour). La SNCF y propose néanmoins un service de Transport à la Demande avec bus.
- La gare d'Argentan permet de relier Alençon en 30 minutes, Caen en 40 minutes, Le Mans en 1 heure, Granville en 1h15 et Paris en 1h45. Les temps de trajets sont dans l'ensemble similaires à ceux par la route, notamment vers Caen, Alençon et Le Mans.
- La ligne Caen-Tours relie Caen à Argentan en 45 min.

Gare de L'Aigle



Gare d'Argentan



Gares et réseau TER en Normandie

(Source : Région Normandie, 2015)

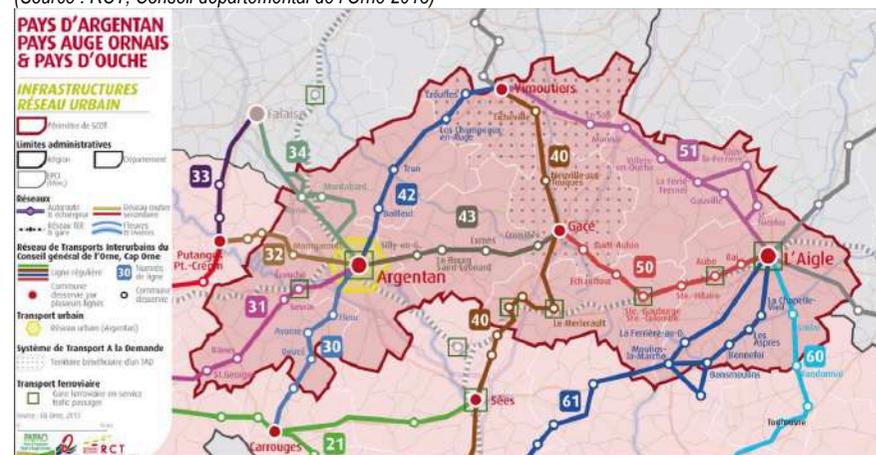


ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

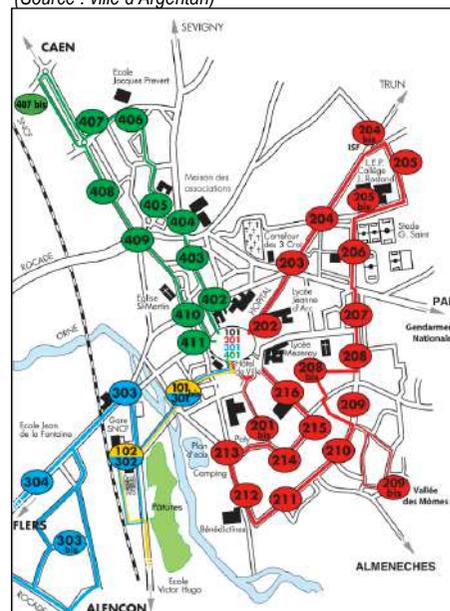
Le transport interurbain

- Un territoire desservi par 13 lignes du réseau Cap Orne, système de transport interurbain du Conseil départemental, principalement dédié au transport scolaire et peu adapté aux mobilités des autres publics. Environ 50 communes sont desservies, et la tarification est unique (2€ par trajet). Néanmoins, les horaires sont restreints : sur la ligne 51 Vimoutiers-L'Aigle par exemple, un seul aller-retour par jour est proposé, et le bus ne circule ni le dimanche ni les jours fériés.
- Quelques liaisons vers les villes limitrophes des départements voisins dont Falaise et Nogent-le-Rotrou assurés par le réseau Cap Orne.
- Le réseau du Conseil départemental du Calvados assure une liaison entre Lisieux et Vimoutiers (ligne 53). Celui du Conseil départemental de l'Eure dessert L'Aigle par deux lignes vers La Loupe (ligne 620) et Chartres (ligne 370).
- L'offre de transport collectif est complétée par :
 - des systèmes de Transport A la Demande (TAD) sur les EPCI (CdC du Pays de Camembert, de la Région de Gacé) et sur la ville d'Argentan et sa périphérie.
 - un réseau de transports urbains au sein de la ville d'Argentan (Argentan Bus) avec 4 lignes internes desservant Argentan et Sarceaux par l'intermédiaire d'une vingtaine de rotations quotidiennes au départ de l'hôtel de ville.
 - Une navette urbaine à L'Aigle sillonnant la ville les mardis matins et samedi après-midi.

Réseau de transport collectif
(Source : RCT, Conseil départemental de l'Orne 2013)



Réseau de bus d'Argentan
(Source : ville d'Argentan)



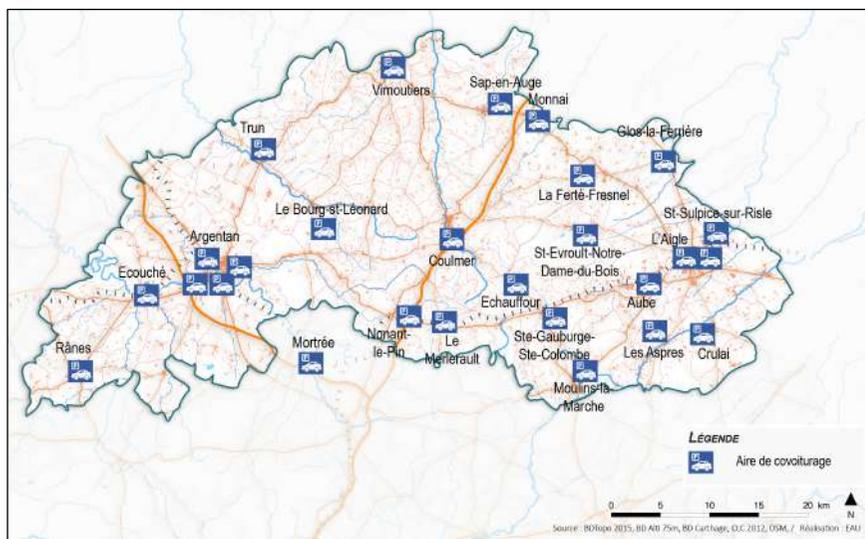
Autocar Cap Orne



Le covoiturage

- Des sites internet dédiés au covoiturage ont été mis en place par la Région et le Département afin de faciliter le développement du covoiturage.
- Les acteurs locaux ont développé 26 aires de covoiturage, situées près des grands axes sur des parkings publics :
 - 5 aires au sein d'Argentan Intercom ;
 - 1 aire au sein du Pays du Haras du Pin ;
 - 1 aire dans la CdC de la Région de Gacé ;
 - 2 aires dans la CdC des Courbes de l'Orne ;
 - 4 aires dans les Vallées du Merlerault ;
 - 2 aires dans le Pays de camembert ;
 - 4 aires dans le Canton de la Ferté-Fresnel ;
 - 7 aires dans le Pays de L'Aigle et de la Marche ;
- Le PETR a pour projet, à terme, de mettre en place une dizaine d'aires de covoiturage nouvelles sur le territoire.

Localisation des aires de covoiturage (Source : PAPAQ, traitement EAU)



Le transport à la demande

- Une offre en service de transport individuel ou collectif pour les personnes ne disposant pas de moyens de locomotions qui vient compléter les lignes de bus existantes et permet aux habitants de se rendre vers les administrations, les gares, les marchés,...
 - « Transgacébus » au sein de la CdC de Gacé, au tarif de 2€ le trajet. Il complète les lignes d'autocars du Conseil départemental (ligne 40, 43 et 50).
 - « Camembus » au sein du Pays de camembert, au tarif de 2€ le trajet.

Plaquette du « Transgacébus » et du « Camembus »



Les modes doux

La randonnée pédestre

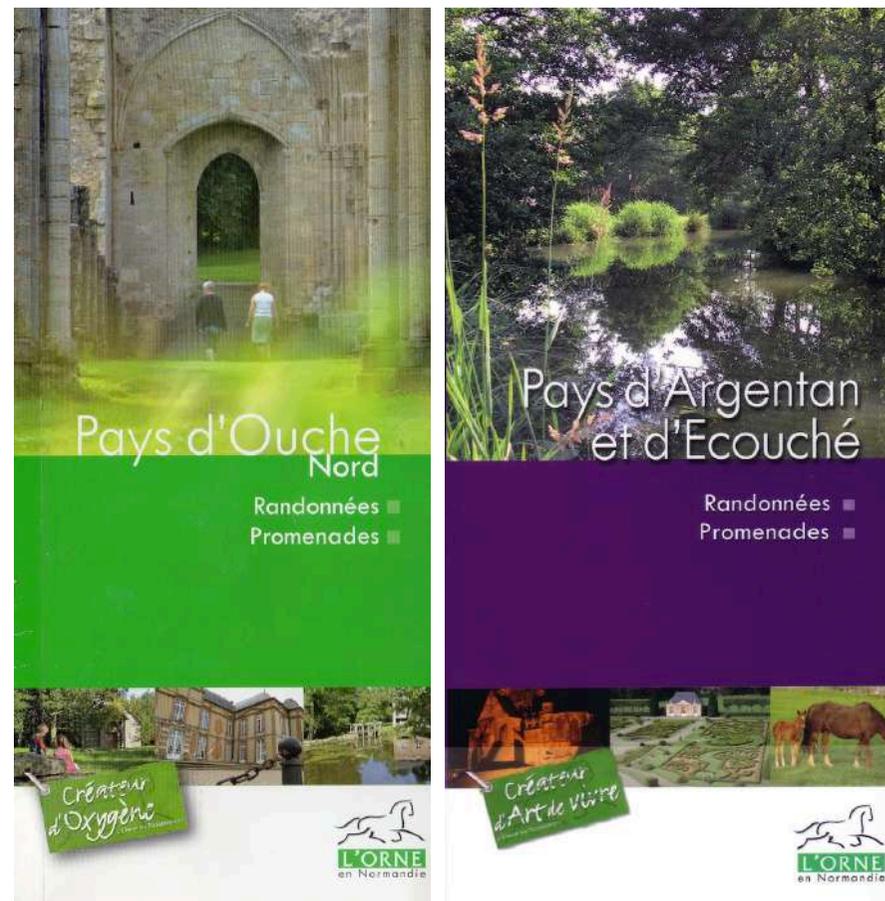
- Une offre de randonnées pédestre développée au sein du territoire avec des sentiers de grande randonnée, des sentiers départementaux, complétés par de nombreux parcours locaux.
 - Sentier de grandes randonnées passant par le territoire :
 - Le GR36 de Putanges-Pont-Ecrepin à Mont-Saint-Jean via Ecouché-les-Vallées (116 km) ;
 - 3 sentiers de randonnées pédestres font partie de la sélection départementale de « l'Orne à Pied » : Vimoutiers : sentier de 10 km, Aube : sentier de 18 km, Le-Pin-aux-Haras : parcours de 7 km.
 - De nombreux chemins de randonnées locaux :
 - Haras-du-Pin : 13 circuits ;
 - Vallées du Merlerault : 12 circuits,
 - Pays de Camembert : 18 circuits,...

Sentier pédestre départemental à Vimoutiers

(Source : randonnées-normandie.com)



Topoguides « Pays d'Ouche Nord » et « Pays d'Argentan et d'Ecouché »
(Source : CG de l'Orne)



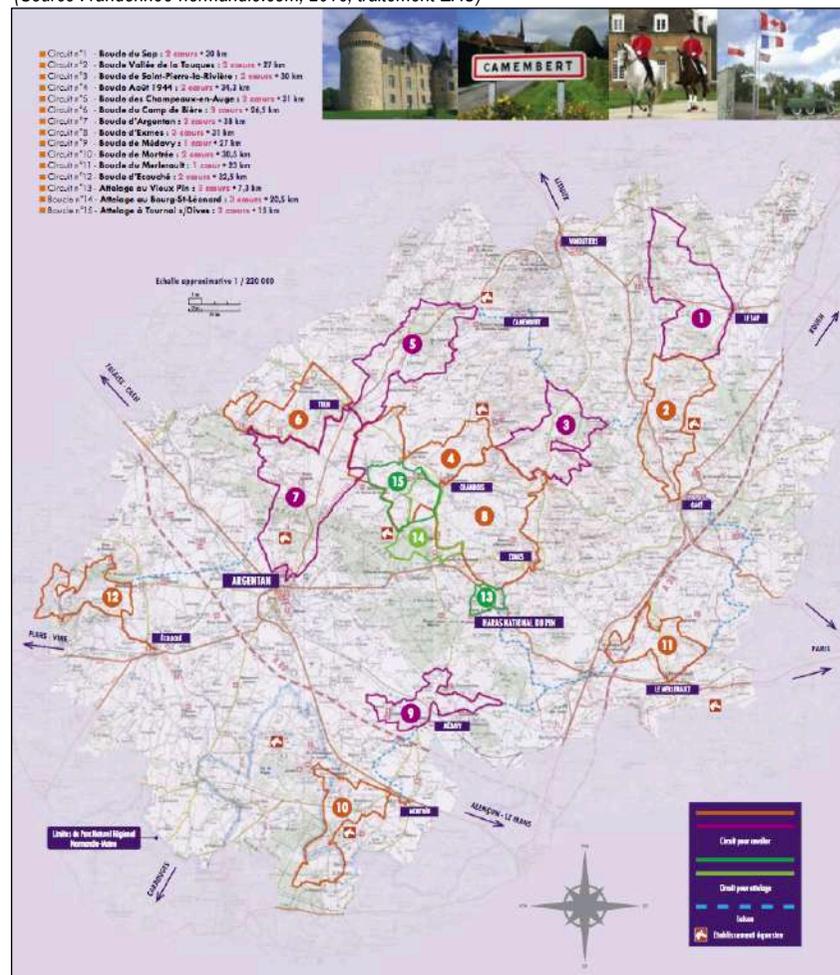
La randonnée équestre

- Une offre de randonnées équestres maillant l'ensemble du territoire du SCoT :
 - Au sein du Pays d'Ouche, Caval'Ouche, itinéraire de 155 km qui traverse le Pays d'Est en Ouest. Il permet de relier au Sud les circuits équestres du Perche (via la forêt Perche-Trappe) et au Nord-Ouest ceux du Pays d'Argentan-Pays d'Auge.
 - L'itinéraire principal de Saint-Sulpice-sur-Risle à Sap-en-Sauge : 105 km
 - La boucle d'Aube, entre les Aspres et Aube : 26 km
 - La boucle du Perche via la forêt de la Trappe : 24 km.
 - Au sein du Pays d'Argentan et d'Auge, 15 circuits thématiques, dont 3 plus spécialement conçus pour les meneurs d'attelages à proximité du Haras National du Pin.
 - La randonnée des haras nationaux, reconnue d'intérêt régional par la Région, itinéraire de 190 km allant du Haras national du Pin vers le Haras national de Saint-Lô, en passant par Argentan.

Circuits de Caval'Ouche au sein du Pays d'Ouche (Source : Pays d'Ouche, 2016, traitement EAU)



Circuits de randonnées équestres au sein du SCoT (Source : randonnee-normandie.com, 2016, traitement EAU)



La randonnée vélo

- Un réseau de circuit VTT relativement dense, notamment au sein du Pays d'Auge Ornaïs avec 13 circuits totalisant 262 km labellisés par la Fédération Française de Cyclisme.
- Une Voie Verte au sein du SCoT à Vimoutiers permet de rejoindre Livarot de manière sécurisée pour les piétons et les cyclistes. La Communauté de Communes du Pays de L'Aigle et de la Marche porte un projet de voie verte entre le centre-ville de L'Aigle et la manufacture Bohin à Saint-Sulpice-sur-Risle. À plus long terme, l'ambition est de mettre en réseau les anciens sites de l'industrie métallurgique sur la Risle, à travers les anciennes fabriques d'aiguille, les moulins, la vieille forge d'Aube, en mettant en relation aux musées du territoire.
- Une seconde base VTT au départ de St-Sulpice-sur-Risle a été ouverte en 2016. Elle regroupe 4 circuits de 9 à 62 km.

Topoguide VTT – St Sulpice-sur-Risle

Accès

St-Sulpice sur Risle
PAYS D'OUCHE

Informations

Risl'Adventure
Base Nautique
Chemin de Bouvier
61300 St-Sulpice sur Risle
risladventure.jimdo.com
facebook: Risl'Adventure

LA WIPPETTE DU RANDONNEUR

TOPOGUIDE VTT

RISL'ADVENTURE
UNE RIVIERE D'EMOTION

Circuit VTT au sein du Pays d'Auge et du Merlerault

(Source : PAAO)

Espace VTT-FFC du Pays d'Auge et du Merlerault

Les Circuits VTT

Circuit	Distance (km)	Niveau
11	18	1/2
12	14	2/3
13	7	3/4
14	43	3/4
15	78	3/4
16	11	1/2
17	11	1/2
18	11	1/2
19	11	1/2
20	11	1/2
21	11	1/2
22	11	1/2
23	11	1/2
24	11	1/2
25	11	1/2
26	11	1/2
27	11	1/2
28	11	1/2
29	11	1/2
30	11	1/2
31	11	1/2
32	11	1/2
33	11	1/2
34	11	1/2
35	11	1/2
36	11	1/2
37	11	1/2
38	11	1/2
39	11	1/2
40	11	1/2
41	11	1/2
42	11	1/2
43	11	1/2
44	11	1/2
45	11	1/2
46	11	1/2
47	11	1/2
48	11	1/2
49	11	1/2
50	11	1/2
51	11	1/2
52	11	1/2
53	11	1/2
54	11	1/2
55	11	1/2
56	11	1/2
57	11	1/2
58	11	1/2
59	11	1/2
60	11	1/2
61	11	1/2
62	11	1/2

Informations

Service VTT-FFC 02 33 36 85 83
Départ de Vimoutiers 02 33 37 50 29
Départ de Chambois 02 33 36 50 24
Départ de Coudé 02 33 35 50 24

Le ballage sur le terrain

Légende

Code du VTT

1 - 1/2 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62

La Voie Verte de Vimoutiers

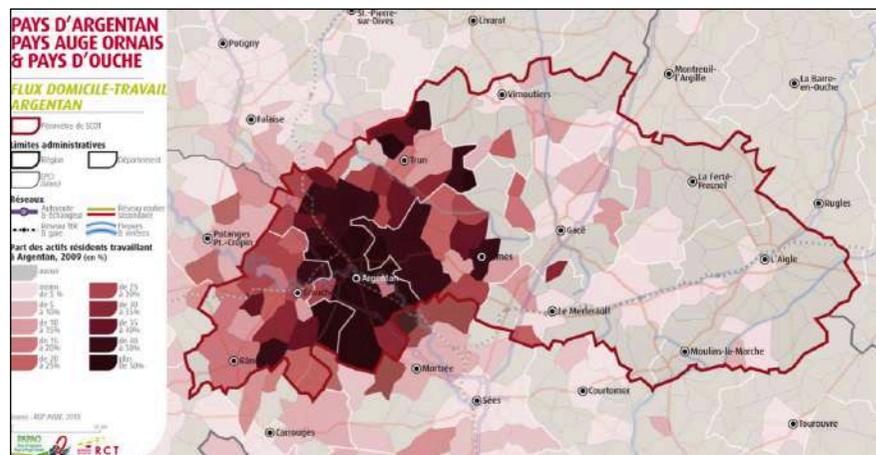


ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

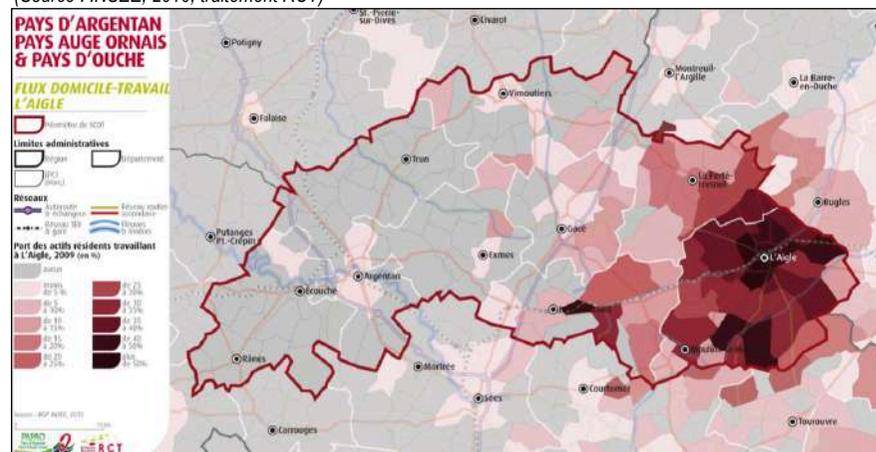
Les déplacements domicile-travail

- Avec 8 570 emplois, Argentan constitue le premier pôle d'emploi du territoire. Il capte des flux d'actifs sur l'ouest du territoire d'étude :
 - À l'ouest, Argentan capte les flux d'actifs de la CdC des Courbes de l'Orne (28%) le long de la D924, et étend son influence jusqu'au canton de Putanges-Pont-Ecrepin (CdC du Val de l'Orne) ;
 - Au sud, son influence s'étend sur les franges nord de la CdC du Pays de Sées (9% des actifs) ;
 - Au nord, influence limitée sur le Calvados (influence de Falaise).
- Avec 5 130 emplois, L'Aigle constitue le deuxième pôle d'emploi du territoire. Il capte des flux d'actifs sur l'est du territoire d'étude qui correspond au Pays d'Ouche et au canton de Rugles (Eure) :
 - L'Aigle polarise sa CdC et attire 42% des actifs résidents ;
 - Au nord, son influence s'étend sur la CdC du Canton de La Ferté-Fresnel (18% des actifs résidents) ;
 - À l'ouest, la ville attire également les actifs de la CdC Vallées du Merlerault (11,5% des actifs), le long de la D926.
 - 62% des actifs résidant à L'Aigle y travaille.

Les flux domicile-travail d'Argentan
(Source : INSEE, 2010, traitement RCT)

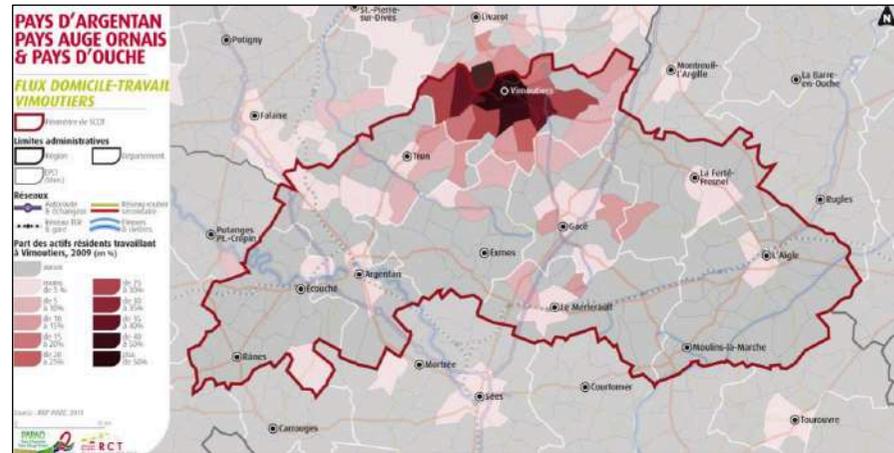


Les flux domicile-travail de L'Aigle
(Source : INSEE, 2010, traitement RCT)

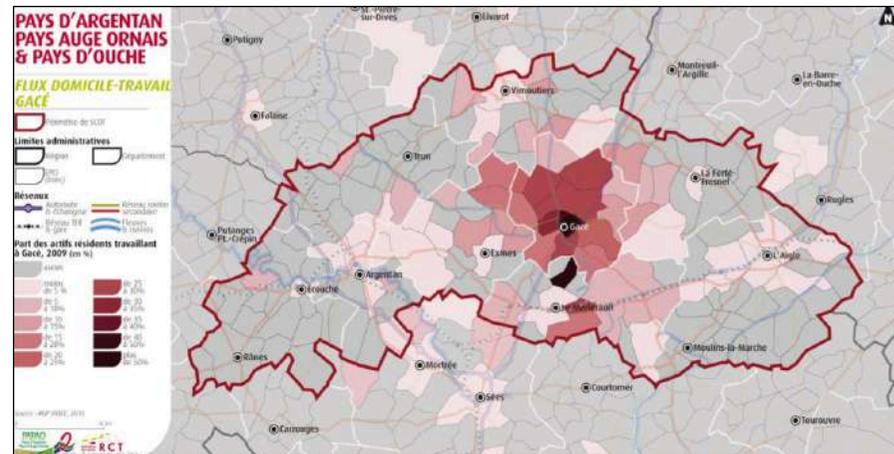


- Vimoutiers, 3^{ème} pôle d'emplois du territoire avec 1 555 emplois, polarise un espace resserré :
 - Sur la CdC du Pays de Camembert (hors Orville, Aavernes, Saint-Gourgon et Champsoult) ;
 - Dans des proportions faibles sur les marges de la CdC Argentan Intercom ;
 - Plus de 50% des actifs de Saint-Germain de Montgomery (Calvados) y travaillent.
- Gacé, avec ses 1 170 emplois, constitue le quatrième pôle d'emplois et polarise un territoire plus vaste que Vimoutiers mais avec une moindre intensité :
 - Attractivité sur l'ensemble du périmètre de la CdC de la Région de Gacé ;
 - Sur la CdC Vallées du Merlerault et notamment Lignières (plus de 50% des actifs de la ville y travaillent) ;
 - Des attractions plus diffuses sur des espaces éloignés (Vimoutiers, périphérie d'Argentan et de L'Aigle).

Les flux domicile-travail de Vimoutiers
(Source : INSEE, 2010, traitement RCT)

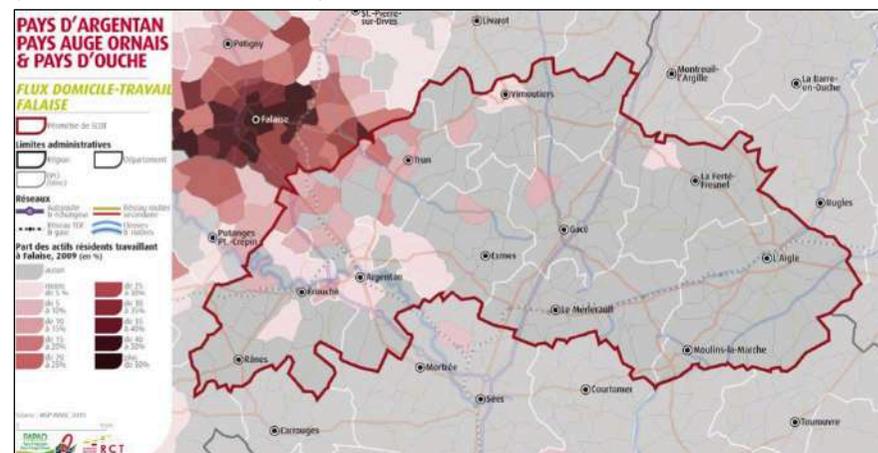


Les flux domicile-travail de Gacé
(Source : INSEE, 2010, traitement RCT)

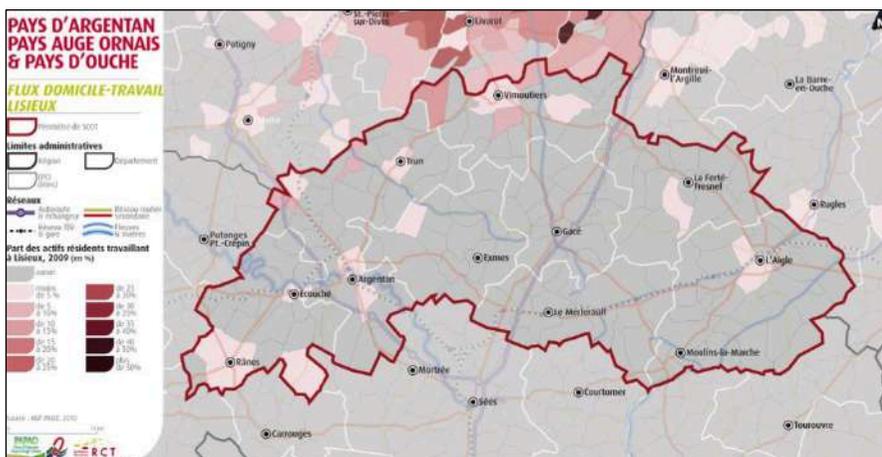


- Le territoire est relativement peu soumis à l'influence des pôles d'emplois extérieurs, ce qui souligne l'effet structurant des principaux pôles du territoire :
 - L'attraction d'Alençon (qui concentre des emplois publics à travers ses fonctions préfectorales) quoique limitée, semble la plus importante et se diffuse sur le territoire. Les franges des CdC des Courbes de l'Orne, d'Argentan Intercom, du Pays du Haras du Pin et des Vallées du Merlerault sont naturellement les plus concernées.
- Falaise structure principalement des flux au sein de la CdC d'Argentan Intercom (notamment sur les franges nord).
- L'influence de Lisieux est plus faible et se concentre sur les franges nord de la CC du Pays de Camembert.

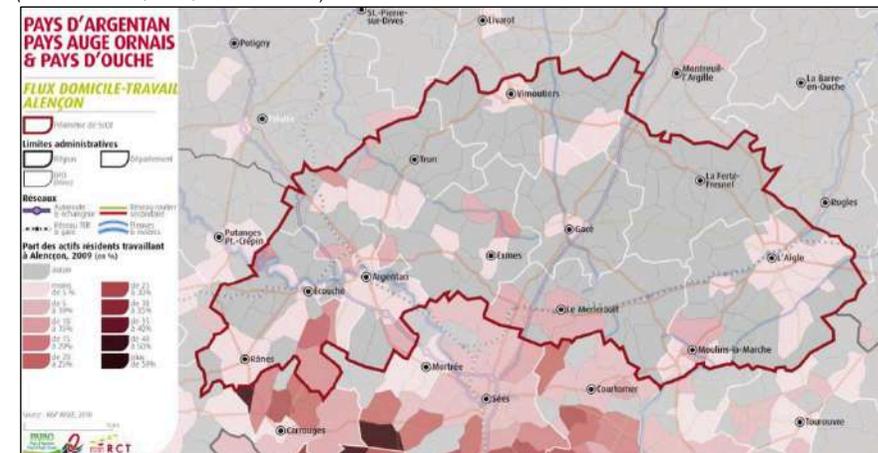
Les flux domicile-travail de Falaise
(Source : INSEE, 2010, traitement RCT)



Les flux domicile-travail de Lisieux
(Source : INSEE, 2010, traitement RCT)

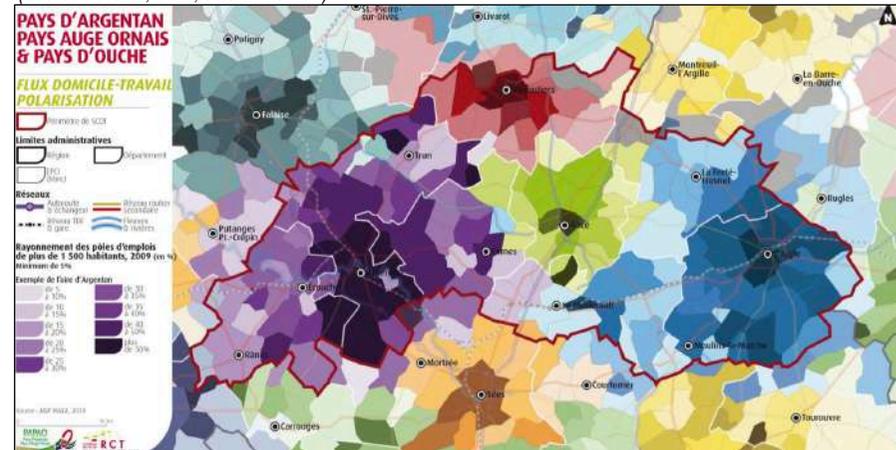


Les flux domicile-travail d'Alençon
(Source : INSEE, 2010, traitement RCT)

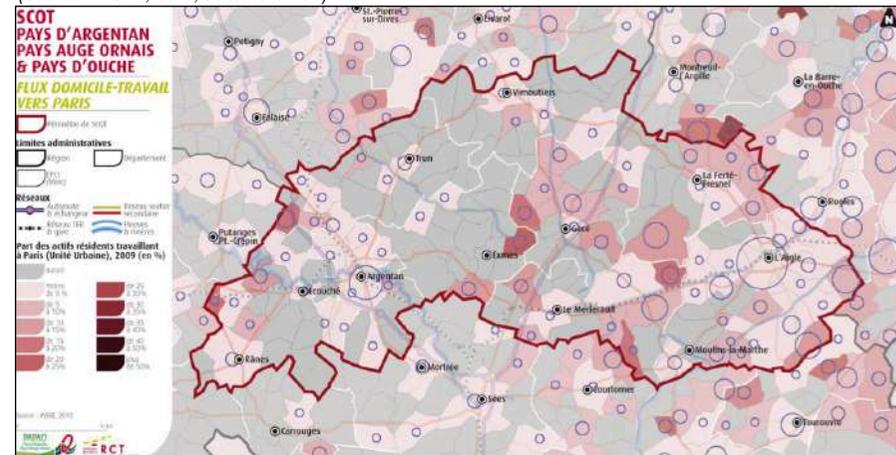


- La superposition des aires d'influences laisse apparaître 4 types de zones sur le territoire du SCoT :
 - Un vaste espace de polarisation autour d'Argentan allant de Rânes à Exmes et de Mortrée à Trun et intégrant les CdC des Courbes de l'Orne, Argentan Intercom et du Pays du Haras du Pin.
 - Une aire plus réduite de polarisation autour de L'Aigle, intégrant Moulines-la-Marche, la Ferté-Fresnel et le Merlerault.
 - Deux pôles, relativement déconnectés de ces deux aires urbaines et organisant des espaces de proximité : Vimoutiers ayant une attraction limitée à la CdC du Pays de Camembert et Gacé à la CdC de la Région de Gacé.
- Concernant le desserrement francilien, il s'étend désormais au-delà des franges franciliennes et influence l'installation des nouveaux résidents et l'orientation des flux domicile-travail. La liaison ferroviaire Paris-Granville accentue ce phénomène. Sur certaines communes, la proportion d'actifs occupés dépasse les 15% : Courmenil, Saint-Pierre-des-Loges, La Lande-de-Lougé, etc.

La polarisation des flux domicile-travail du SCoT
(Source : INSEE, 2010, traitement RCT)



Les flux domicile-travail vers Paris
(Source : INSEE, 2010, traitement RCT)



Le télétravail

- Le travail à distance en restant à son domicile ou au sein d'un espace dédié peut permettre aux personnes concernées de réaliser des économies sur leur déplacement. Afin de développer cette démarche, le Département de l'Orne a lancé en 2010 le projet de déployer de telles structures de travail localisées loin des grandes villes.
- Parmi les 8 télécentres que recense l'Orne, 2 sont localisés au sein du SCoT :
 - Vimoutiers : 3 bureaux, une salle de réunion avec visioconférence et un espace pause/déjeuner.
 - Commeaux : 8 bureaux en « open space », un lieu de réunion avec visioconférence.
- La CdC du Pays de l'Aigle et de la Marche a ouvert en 2015 une maison des services numérique avec espace de télétravail très haut débit situé sur la ZI n°1, avec un débit de 20 mégas symétriques sur un espace de 270m². Cet espace accueil des entreprises et des cycles de formations.

Télécentre de Commeaux



100% fibre à L'Aigle

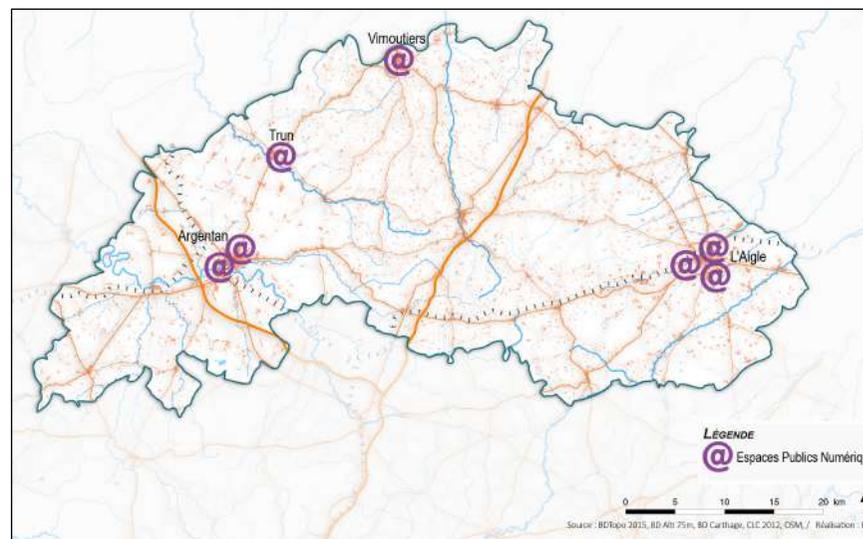


Les Espaces Publics Numériques (EPN)

- A destination du grand public, les EPN permettent de s'initier aux outils et aux services liés au numérique en proposant des accès à internet, ainsi qu'un accompagnement qualifié pour favoriser l'appropriation des technologies et des usages de l'internet fixe et mobile.
- Au sein du SCoT, l'offre en EPN est couverte par 7 structures, dont :
 - 3 à L'Aigle ;
 - 2 à Argentan ;
 - 1 à Trun ;
 - 1 à Vimoutiers.
- Parmi ces EPN, 2 sont Centres de Ressources d'Animation Numérique Territoriale (CRANT) (à L'Aigle et Vimoutiers). Leur objectif est notamment d'aider les acteurs locaux à se forger une vision de l'apport du numérique aux projets du territoire, voire à faire émerger ces projets.

Localisation des Espaces Publics Numériques

(Source : PAPA0, traitement EAU)



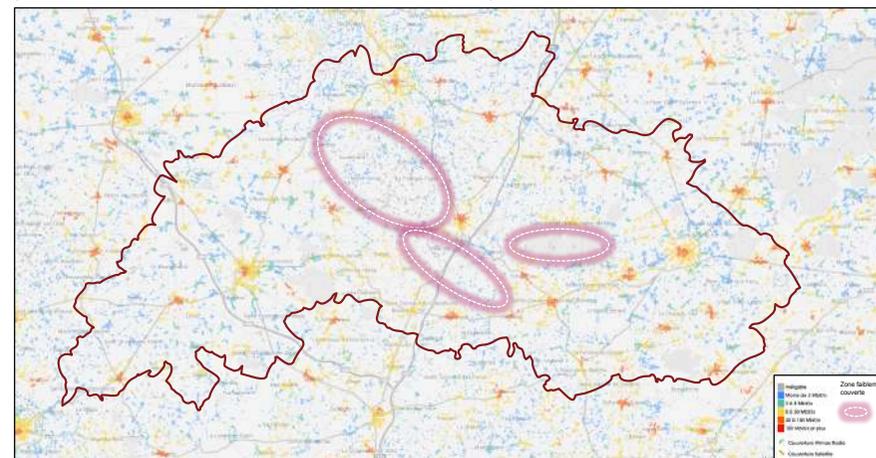
ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

La couverture internet

- Une présence d'un réseau THD sur un territoire est un facteur d'attractivité des entreprises mais aussi de maintien de celles-ci. Aujourd'hui, les besoins auxquels répondait il y a encore quelques années la technologie ADSL ne suffisent plus. En terme d'offre territoriale, la possibilité d'une connexion haut débit fait de plus en plus partie du cahier des charges minimum des entreprises en recherche d'un site d'implantation ainsi que des ménages.
- Une couverture numérique couvrant les principaux pôles du territoire, mais délicate au cœur du SCoT où subsistent encore des zones faiblement couvertes.
- Une vingtaine de communes du SCoT devrait bénéficier d'une montée en débit ADSL d'ici fin 2017 permettant ainsi aux ménages ainsi qu'aux entreprises d'avoir accès à une meilleure desserte numérique.

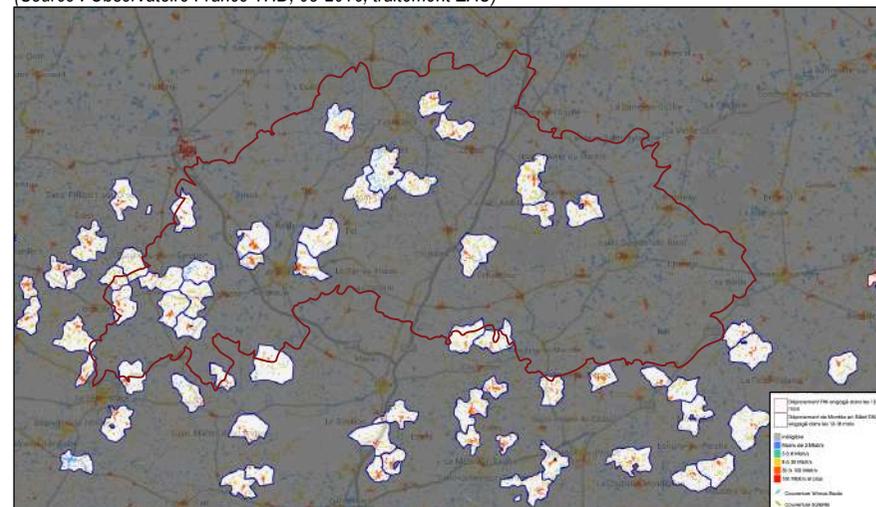
Couverture numérique du SCoT (accès chez l'abonné au DSL cuivre)

(Source : Observatoire France THD, 03-2016, traitement EAU)



Déploiement engagé de la couverture numérique du SCoT

(Source : Observatoire France THD, 03-2016, traitement EAU)



La couverture mobile

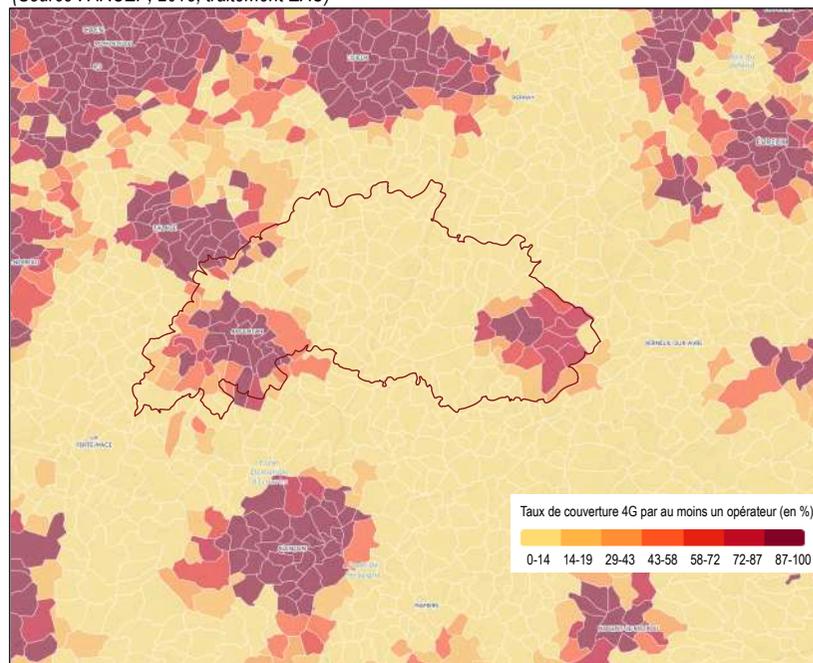
- Une couverture 4G relativement limitée sur le territoire du SCoT, restreinte aux agglomérations d'Argentan et de L'Aigle où plus de 80% de leur territoire est couvert. Les autres territoires du SCoT ne sont pas, ou peu couverts par cette technologie.
- 16 communes du SCoT ont été identifiées en zone blanche. Elles passeront à une fréquence de 700 MHz d'ici l'été 2019.

Zone blanches : les opérateurs sont tenus d'apporter, grâce à un réseau mutualisé et moyennant un financement public, une couverture de base (voix et internet mobile) dans un certain nombre de centres-bourgs qui ont été identifiés par l'Etat comme absolument non couverts. La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a recensé ces espaces.

4G : désigne la 4^{ème} génération du réseau de téléphonie mobile qui introduit du très haut débit. La 4G accompagne l'avènement des smartphones et le développement de nouveaux usages fortement consommateurs de données numériques et de bande passante.

Bande 700 MHz : pour offrir leurs programmes ou leurs services, la télévision numérique terrestre (TAD), la radio, la téléphonie mobile utilisent des bandes de fréquences qui composent le spectre hertzien. Actuellement, la TNT utilise des fréquences comprises entre 470 et 790 mégahertz (MHz). Une partie de ces fréquences, comprises dans la bande 694-790 MHz, dite « bande 700 MHz », sera progressivement allouée d'ici 2019 à la téléphonie mobile.

Taux de couverture 4G en 2015
(Source : ARCEP, 2015, traitement EAU)



Communes du SCoT identifiées en zone blanche et calendrier de disponibilité des fréquences de la bande 700 Mhz

(Source : ARCEP, 05-2016, traitement EAU)

Commune 2016	Calendrier
Bonnefoi	1er juillet 2019
Bonsmoulins	1er juillet 2019
Boucé	1er avril 2019
Canapville	1er juillet 2019
Les Champeaux	1er juillet 2019
La Courbe	1er avril 2019
Couvains	1er juillet 2019
Crouttes	1er juillet 2019
La Fresnaie-Fayel	1er avril 2019
Les Genettes	1er juillet 2019
Orville	1er juillet 2019
Pontchardon	1er juillet 2019
Saint-Gervais-des-Sablons	1er juillet 2019
Survie	1er avril 2019
Ticheville	1er juillet 2019
Vieux-Pont	1er avril 2019

DÉCHIFFRAGE

- Outre la modernisation du réseau cuivre, les territoires ruraux se tournent vers les technologies non filaires, hertziennes, telles que la 4G et le satellite, solutions qui ne sont pas équivalentes à la fibre optique jusqu'à l'abonné, mais permettant d'avoir du THD pour tous les abonnés. L'objectif est de favoriser le déploiement d'une solution internet haut débit afin d'assurer l'accueil d'entreprises nouvelles ou de ménages mais également leur maintien sur le territoire.
- La dissociation entre lieux de vie et de travail est un fait qui caractérise le territoire, ceci au même titre que le modèle national. L'une des réflexions menées dans le cadre du SCoT sera alors de rapprocher les populations des espaces d'emplois, de services et d'équipements, aussi bien en milieu rural qu'urbain.
- Les connexions en interne méritent d'être développées : la faiblesse du réseau de transport en commun est liée à une forte dépendance à la voiture individuelle, ceci dans un contexte de concentration des emplois et des services dans les pôles principaux, ce qui augmente les déplacements contraints quotidiens. La partie nord du territoire en particulier demeure isolée des gares, concentrées au sud.

GOVERNANCE

Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020

- Ce contrat fait état de la stratégie que l'ancienne région Basse Normandie souhaite mettre en œuvre à l'horizon 2025.
- Les principales orientations s'articulent autour de six grandes thématiques :
 - Faciliter l'accès à l'emploi ;
 - Relever les défis de la transition écologique et énergétique ;
 - Organiser les mobilités ;
 - Miser sur l'innovation à travers l'accès à l'enseignement supérieur et le soutien à la recherche ;
 - Développer une plateforme numérique performante et favoriser le développement des usages du numérique ;
 - Développer les solidarités territoriales.

- Concernant le volet mobilité, le CPER vise à favoriser un transport routier plus respectueux de l'environnement, tout en renforçant la multipolarité des régions et en améliorant les déplacements dans les aires métropolitaines. C'est dans ce cadre que se dégagent les priorités en matière de modernisation du réseau routier national :
 - Amélioration de la qualité environnementale des infrastructures et du cadre de vie des riverains (traitements anti-bruit, mise aux normes des dispositifs d'assainissement, déviations localisées) ;
 - Optimisation de leur fonctionnement grâce à l'amélioration de la fiabilité des temps de parcours, à la réduction de la congestion chronique et à l'amélioration de la sécurité routière ;
 - Désenclavement et renforcement de l'attractivité des territoires et des pôles économiques.
- En matière d'infrastructures ferroviaires, leur modernisation constitue un objectif majeur afin de donner la priorité aux trains du quotidien et au réseau existant, de développer l'activité touristique, de contribuer au renforcement de l'attractivité économique et d'améliorer le service aux usages. La modernisation des dessertes ferroviaires qui relient la Région à L'Île-de-France et le raccordement de la Basse Normandie au réseau à grande vitesse constituent un enjeu majeur. La priorité est ainsi donnée aux études de la ligne Nouvelle Paris Normandie.

Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique pour la Basse-Normandie (octobre 2010)

- Les principaux objectifs sont les suivants :
 - Aller vers le très haut débit sur le territoire bas-normand ;
 - Raccorder les sites stratégiques à une offre de services Très-Haut-Débit ;
 - Garantir le développement et l'évolution des accès mobiles en raccordant les points hauts existants à un réseau de fibre optique ;
 - Assurer une offre d'accès à un service Internet au moins à 2 Mbps sur l'ensemble du territoire, d'ici l'année 2013 ;
 - Garantir une démarche éco-responsable en valorisant les infrastructures existantes mobilisables ;
 - Prendre en compte les enjeux du développement durable.

Plan numérique Ornaïs (avril 2013)

- En 2013, le Département a décidé de se lancer, en cohérence avec l'ambition formalisée par la Région Basse-Normandie dans sa SCoRAN, un Plan Numérique pour une progression du territoire ornaïs vers le Très Haut Débit.
 - Ce plan numérique s'établit en 2 phases, dont la première se compose de 4 axes :
 - Une première phase de 2013 à 2020 :
 - Axe 1 : montée en débit de 109 sous-répartitions de plus de 50 lignes inéligibles à un débit ADSL de 2 Mbps, en 5 ans ;
 - Axe 2 : raccordement THD des sites prioritaires et ZA inéligibles CE20 du département en 3 ans ;
 - Axe 3 : déploiement du FTTH sur les plaques de la Communauté de Communes du Pays d'Argentan et de la Communauté de Communes du Pays de l'Aigle et de la Marche en 5 ans, en complément de l'initiative privée, pour atteindre 37% des foyers ornaïs, initiative privée incluse ;
 - Axe 4 : actions transversales : mise en place d'un SIG Télécom, intégration du Plan Numérique Ornaïs dans les documents d'urbanisme, conventionnement FTTH avec Orange.
 - Une seconde phase au-delà de 2020 :
 - Raccordement THD de tous les sites prioritaires et ZA ;
 - Poursuite du déploiement FTTH ;
 - Poursuite des actions initiées au titre de l'Axe 4 de la phase 1.
 - Des enjeux forts du THD pour le département sont mis en exergue :
 - Les téléservices (télé médecine, e-services publics,...) favorisant le maintien et l'accès aux services publics, des populations rurales en limitant leurs déplacements ;
 - Le télétravail, notamment pour éviter des déplacements longs et coûteux vers les principales villes.

CONSOMMATION DE L'ESPACE

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

Les documents d'urbanisme au sein du SCoT

- Les communes des Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO) et du Pays d'Ouche sont peu pourvues en documents d'urbanisme : seules 54 d'entre elles en possèdent un. Bien qu'elles regroupent près de 70% de la population du territoire, ce ratio reste inférieur à celui du département (77%).
- Toutefois de nombreuses démarches sont en cours et 64 communes sont engagées dans un processus d'élaboration d'un PLU(i) ou a minima, d'une carte communale (pour quatre d'entre elles, voir carte ci-après). Ainsi, le PLUi Argentan Intercom, approuvé le 16 novembre 2015, est applicable depuis le 4 janvier 2016 (il concerne 9 communes de l'ancien périmètre de la Communauté de communes).
- À l'issue de ces phases d'élaboration, 90% de la population du périmètre du SCoT sera couverte par un document opposable.

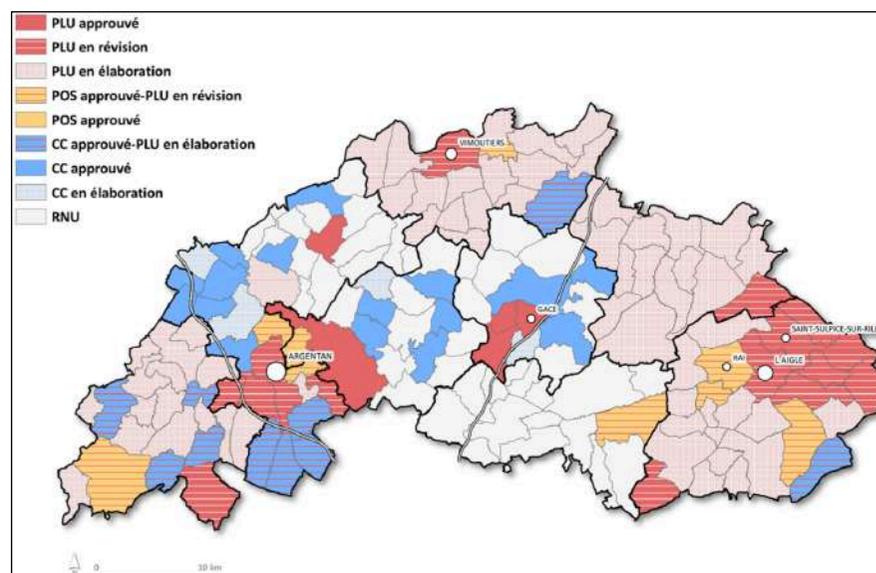
Documents d'urbanisme au sein des communes du SCoT

(Source : datar.gouv, 11-2015)

Document d'urbanisme en vigueur	Nombre de communes concernées	Population en 2012 (et % de la population totale des Pays)	Superficie (et % de la superficie totale des Pays)
Plan Local d'Urbanisme	19 (12%)	37 502 (49%)	277 km ² (15%)
Plan d'Occupation des Sols	9 (6%)	7 573 (10%)	125 km ² (7%)
Carte Communale	26 (16%)	8 110 (11%)	275 km ² (15%)
Règlement National d'Urbanisme	107 (66%)	23 495 (31%)	1 128 km ² (63%)
PAPAO - Pays d'Ouche	161	76 680	1 805 km²

Documents d'urbanisme en vigueur et procédures en cours sur le SCoT

(Source : datar.gouv, 11-2015)



La consommation foncière par extension du bâti

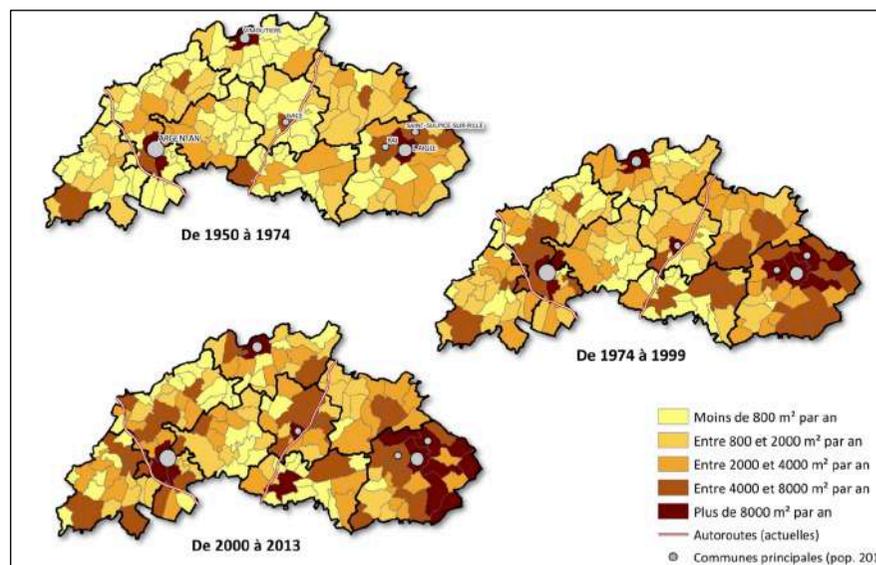
- En 2013, 8 640 ha étaient consommés par le bâti sur le territoire du SCoT, soit 4,8% de sa superficie totale. 877 ha d'espaces artificialisés non bâtis peuvent être ajoutés à ce total.
- Peu soumis à la consommation par le bâti dans les années 50, le territoire accueille davantage de constructions à partir du milieu des années 60. Le rythme de la consommation foncière connaît alors une forte croissance jusqu'au début des années 80. Ces dernières ont été les plus consommatrices d'espace sur le territoire, comme sur le territoire du Perche ornais qui lui est limitrophe au sud-est. La demande en espace durant cette période s'est concentrée au sein des deux principaux pôles du territoire : Argentan à l'ouest et L'Aigle à l'est (voir cartes ci-après). Le reste du territoire a globalement suivi la même tendance (augmentation de la surface consommée) mais est resté très peu dynamique. Ainsi, en 1980, la consommation foncière sur les pôles d'Argentan et de L'Aigle* (soit 6% de la surface du territoire) représente 16% de l'espace total consommé sur le territoire du SCoT.
- Au cours des années 80 et jusqu'à 2000, le rythme de la consommation foncière redevient modéré, autour de 40 ha par an sur l'ensemble du territoire. Les deux pôles précédemment cités comme les plus dynamiques sont particulièrement concernés par cette diminution de la construction mais restent les plus soumis à la pression foncière.
- Le début des années 2000 marque pour le territoire une accélération de la consommation d'espace. L'attractivité du pôle de L'Aigle s'intensifie et s'étend à davantage de communes (voir cartes ci-après). Leurs habitants profitent de la bonne desserte de ce pôle : de sa proximité avec la N12 et de sa gare SNCF située sur l'axe Granville-Paris (L'Aigle est alors à 1h30 de Paris par cette voie). Cette intercommunalité se détache désormais du reste du territoire.
- Les cartes ci-après révèlent également l'extension progressive de l'influence d'Argentan et de L'Aigle, voire de Vimoutiers, sur leurs communes voisines depuis la fin des années 60, caractéristique du phénomène de périurbanisation.

Les éléments ci-après reprennent les analyses de la consommation foncière réalisées par l'EPF Normandie dans le cadre du diagnostic foncier de 2016 du PETR Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche.

Les données DGFIP permettent de reconstituer l'historique de la consommation foncière grâce à l'information de l'année de construction des locaux. Sur le territoire du PAPAO et du Pays d'Ouche, ces données permettent de dater 84,6% des parcelles concernées, et de déterminer une période de consommation pour 96,8% d'entre elles. L'évolution de la consommation foncière peut être étudiée avec précision depuis 1950.

Consommation d'espace par le bâti, par commune et par période, entre 1950 et 2013

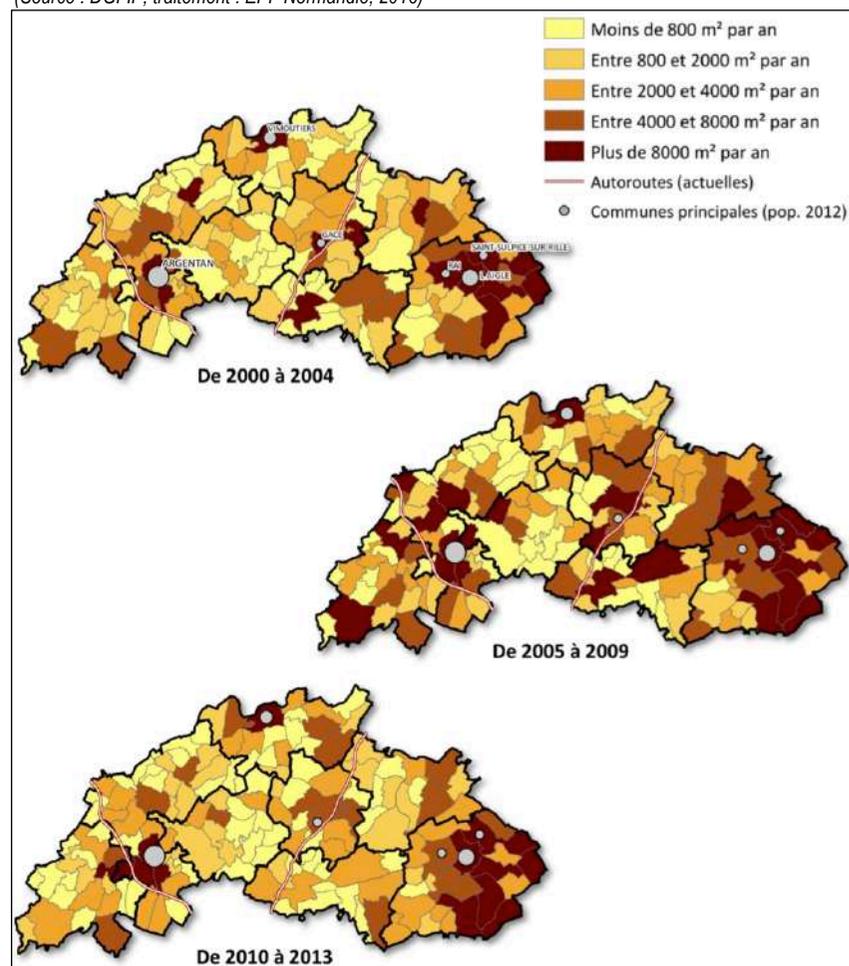
(Source : DGFIP, traitement : EPF Normandie, 2016)



- L'analyse de la consommation foncière dans les années 2000 montre de manière plus détaillée la dynamique nouvelle qu'a connue le territoire.
- En dehors de l'influence du pôle de L'Aigle qui s'est étendue et renforcée durant la décennie 2000, la mise en service de l'A28 (axe Roue-Alençon/Le Mans) en 2005 a également modifié le visage du territoire. La période 2005-2009 sur la série de cartes ci-contre, met en exergue l'augmentation de la consommation d'espace qu'ont connue les communes situées le long de cet axe. L'inauguration de l'A88 (Sées-Falaise) en 2010 a eu le même effet mais dans une moindre mesure.
- L'effet de la crise nationale en 2008 sur la dynamique du Pays s'est fait ressentir plus tardivement que sur d'autres territoires, à partir de 2010. Depuis, la consommation foncière a cependant chuté d'environ 50%. La CdC des Pays de L'Aigle et de la Marche a été particulièrement affectée, mais elle reste le principal espace de consommation foncière sur le territoire.

Consommation d'espace par le bâti, par commune et par période, entre 2000 et 2013

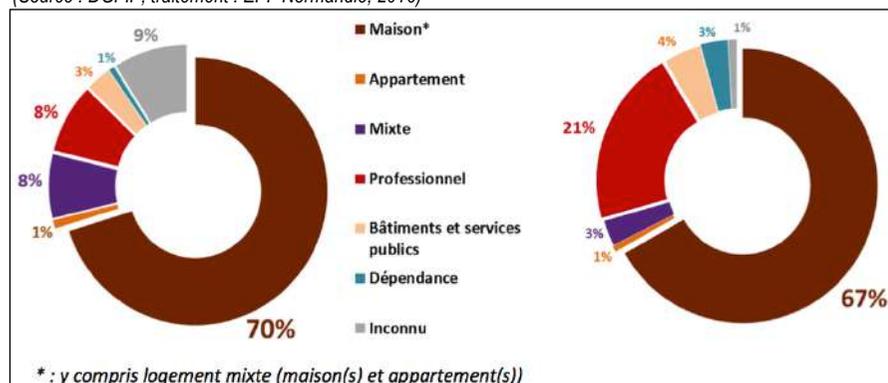
(Source : DGFIP, traitement : EPF Normandie, 2016)



La vocation du bâti

- L'usage de l'espace consommé par le bâti du SCoT est largement dominé par les maisons. En dehors de cette observation, il apparaît difficile de tirer des conclusions sur la variation de l'espace consommé par le bâti à usage professionnel. En effet la DGFIP ne renseigne de manière exhaustive les informations relatives aux locaux d'activités que depuis 2000. La part importante de bâti à laquelle aucune vocation n'a été attribuée (9% « inconnu » avant 2000) invite à la prudence.

Consommation d'espace par le bâti (en %), avant et après 2000 sur l'ensemble du SCoT
(Source : DGFIP, traitement : EPF Normandie, 2016)



Consommation d'espace par le bâti (en ha) par EPCI et vocation du bâti de 2000 à 2013
(Source : DGFIP, traitement : EPF Normandie, 2016)

EPCI	Maison*	Appartement	Mixte (habitat et professionnel)	Professionnel	Bâtiments et services publics	Dépendance	Total
CC Argentan Intercom	95,3 (54%)	1,1 (1%)	6,5 (4%)	55,2 (31%)	13,9 (8%)	4,8 (3%)	176,9 (100%)
CC de la Région de Gacé	38,0 (59%)	0,2 (<1%)	5,9 (9%)	12,7 (20%)	2,8 (4%)	4,5 (7%)	64,2 (100%)
CC des Courbes de l'Orne	55,1 (83%)	0,2 (<1%)	0,3 (<1%)	7,2 (11%)	2,4 (4%)	1,1 (2%)	66,2 (100%)
CC des Pays de L'Aigle et de la Marche	157,4 (68%)	2,0 (1%)	2,7 (1%)	54,6 (23%)	8,5 (4%)	7,2 (3%)	232,4 (100%)
CC des Vallées du Merlerault	27,1 (67%)	0,2 (1%)	0,5 (1%)	10,2 (25%)	1,4 (3%)	1,2 (3%)	40,6 (100%)
CC du Canton de la Ferté Fresnel	49,9 (85%)	0,2 (<1%)	3,3 (6%)	2,4 (4%)	1,6 (3%)	1,2 (2%)	58,6 (100%)
CC du Pays de Camembert	48,9 (73%)	0,8 (1%)	2,1 (3%)	11,6 (17%)	1,2 (2%)	2,7 (4%)	67,3 (100%)
CC du Pays du Haras du Pin	35,9 (79%)	0,8 (2%)	1,7 (4%)	3,7 (8%)	2,1 (5%)	1,3 (3%)	45,5 (100%)
PAPAO - Pays d'Ouche	507,7 (68%)	5,6 (1%)	23,0 (3%)	157,6 (21%)	33,8 (4%)	24,1 (3%)	751,8 (100%)

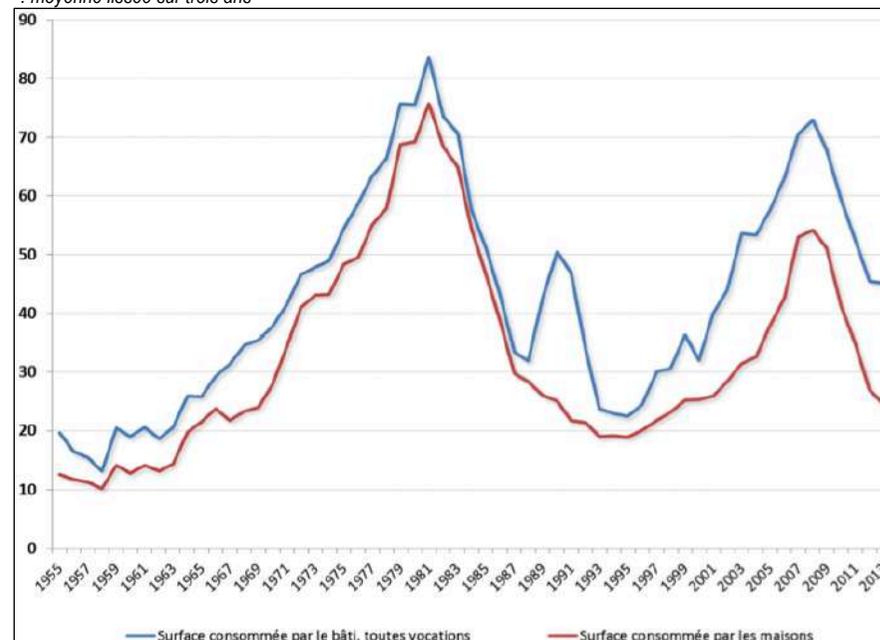
* : y compris logement mixte (maisons(s) et appartement(s))
Note : 7,8 ha d'espace consommé n'ont pas de vocation attribuée.

- La répartition par vocation de l'espace consommé fait apparaître des disparités au sein du territoire pour l'accueil des entreprises. Près du tiers de la consommation foncière de la CdC Argentan Intercom est due à des bâtiments d'activités : 40 ha ont été consommés à cette fin sur la seule commune d'Argentan, principalement le long de la D958 (35 ha). D'autres importants aménagements de ce type ont été accueillis autour de L'Aigle : à Saint-Sulpice-sur-Risle (15 ha, dont 11 ha dus à une nouvelle zone commerciale à la sortie de L'Aigle) et à Saint-Ouen-sur-Iton (11 ha, essentiellement dans la zone industrielle du Parc du Buat). Les deux pôles du territoire (Argentan et L'Aigle) ont ainsi concentré la majeure partie de l'espace consommé à vocation économique.
- La consommation d'espace sur le PAPAO et le Pays d'Ouche a largement varié au fil des années et ces variations peuvent être étudiées par l'analyse du rythme et du mode de construction des maisons (nombre de maisons construites et terrain-type consommé par maison).
- Sur le territoire, il ne s'est jamais autant construit de maisons qu'autour de l'année 1980 : plus de 500 maisons par année en 1979, 1980 et 1981. À l'instar de ce qui a pu être observé sur le Perche ornais, la construction de nouvelles maisons a ensuite fortement diminué pendant les années qui suivirent. Elle s'est ensuite stabilisée autour de 150 maisons par an entre 1985 et 2000. Après un nouveau pic en 2008-2009 (plus de 300 maisons construites chacune de ses années), elle a de nouveau chuté sous l'effet de la crise nationale. Le graphique ci-contre montre l'évolution dans le temps de la consommation d'espace et traduit ces importantes variations du nombre de constructions.

Evolution annuelle* de la surface consommée par le bâti (toutes vocations) et de la surface consommée par les maisons de 1955 à 2013 (en ha) :

(Source : DGFIP, traitement : EPF Normandie, 2016)

* : moyenne lissée sur trois ans



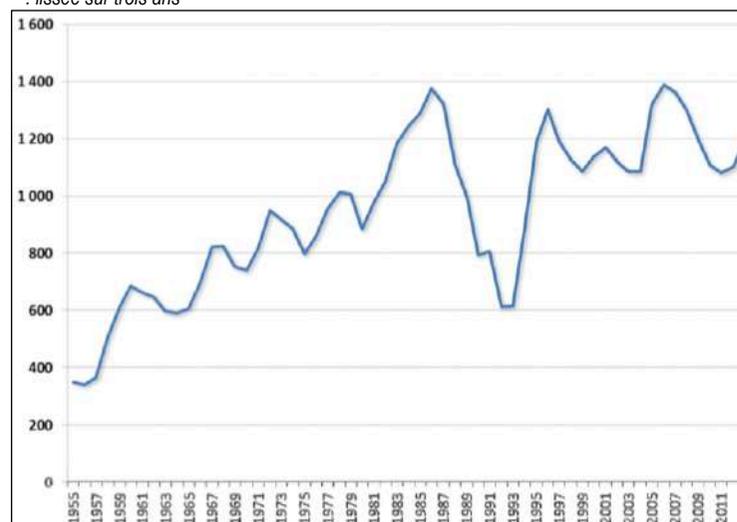
Note : le pic de consommation par le bâti « toutes vocations » en 1990, indépendamment de la consommation par les maisons, est un biais dû au changement qu'a opéré la DGFIP dans son renseignement des locaux d'activité.

- Outre le nombre de constructions de maisons, l'évolution de la superficie du terrain-type consommé par chacune d'elles est également un élément expliquant les variations de la consommation foncière sur le territoire.
- La surface d'un terrain-type consommé par une maison a globalement augmenté de façon quasi-continue jusqu'au milieu des années 80, de façon importante. La forte diminution qui a suivi, à la fin des années 80 et au début des années 90, est essentiellement due à la construction de maisons HLM. Sur un territoire rural comme le PAPAO et le Pays d'Ouche, ce facteur a un impact important sur la consommation foncière. Ainsi sur une période de six ans de 1989 à 1994, il s'est construit près de 300 maisons HLM sur le territoire (dont près de 200 sur les seules communes d'Argentan et de la Ferté-Fresnel), contre moins de 50 pendant la même période de six ans qui l'a précédée. Il en résulte une diminution du rythme de la consommation foncière malgré un maintien du nombre de constructions.
- Plus de la moitié des maisons construites sur la CC de la Région de Gacé l'ont été sur la commune de Gacé, dans des parcs HLM (pour 85 d'entre elles) ou dans des lotissements, ne consommant que peu d'espace. De ce fait elle est l'intercommunalité sur laquelle le terrain-type d'une maison construite après 2000 est le moins vaste. À l'inverse, sur les intercommunalités du Pays de Camembert et du Canton de la Ferté-Fresnel, du fait d'un habitat épars et de la très faible proportion de nouvelles constructions en lotissement, les maisons construites ont consommé un espace conséquent, bien supérieur à la médiane du reste du territoire et très élevé même pour un territoire rural.
- Globalement la surface médiane consommée par une maison construite après 2000 sur le PAPAO et le Pays d'Ouche est proche de celles que l'on rencontre habituellement sur des territoires ruraux. Celle du Perche ornais est, à titre de comparaison, de 1 135 m².

Evolution de la surface médiane* du terrain consommé par une maison de 1955 à 2013 (en m²)

(Source : DGFIP, traitement : EPF Normandie, 2016)

* : lissée sur trois ans



Consommation d'espace par les maisons de 2000 à 2013, par EPCI

(Source : DGFIP, traitement : EPF Normandie, 2016)

EPCI	Surface consommée par les maisons	Nombre de maisons construites	Surface moyenne consommée par une maison	Surface médiane consommée par une maison
CC Argentan Intercom	95,3 ha	713	1 336 m ²	1 010 m ²
CC de la Région de Gacé	38,0 ha	253	1 503 m ²	764 m ²
CC des Courbes de l'Orne	55,1 ha	329	1 675 m ²	1 347 m ²
CC des Pays de L'Aigle et de la Marche	157,4 ha	1 036	1 520 m ²	1 061 m ²
CC des Vallées du Merlerault	27,1 ha	152	1 780 m ²	1 033 m ²
CC du Canton de la Ferté Fresnel	49,9 ha	246	2 013 m ²	1 787 m ²
CC du Pays de Camembert	48,9 ha	238	2 056 m ²	1 877 m ²
CC du Pays du Haras du Pin	35,9 ha	202	1 779 m ²	1 284 m ²
PAPAO et Pays d'Ouche	507,7 ha	3 169	1 602 m²	1 182 m²

- La consommation foncière ramenée à l'habitant sur le PAPAO – Pays d'Ouche s'élève à 1 127 m² par habitant en 2013, un chiffre conforme, voire inférieur, à d'autres territoires ruraux comme le Perche ornais qui lui est voisin (1 205 m² par habitant en 2011).
- Cependant récemment le territoire du PAPAO – Pays d'Ouche fait l'objet d'une consommation foncière importante -relativement à son historique- malgré une perte de population. Différents facteurs peuvent expliquer ce constat :
 - La surface des terrains-types des maisons construites depuis 2000, plus vaste que par le passé.
 - Le desserrement des ménages (cf « 1.5. Evolutions des ménages et conséquences en matière d'habitat »).
 - La préférence des nouveaux habitants pour la nouvelle construction plutôt que pour une installation dans du logement existant, qui peut être en partie à l'origine de l'augmentation de la vacance.
 - Une forte consommation d'espace par les bâtiments d'activités, notamment au sein des pôles majeures du territoire (Argentan et L'Aigle).

Consommation d'espace par le bâti, rapportée au nombre d'habitants, par EPCI, avant et après 2000
(Source : DGFIP, traitement : EPF Normandie, 2016)

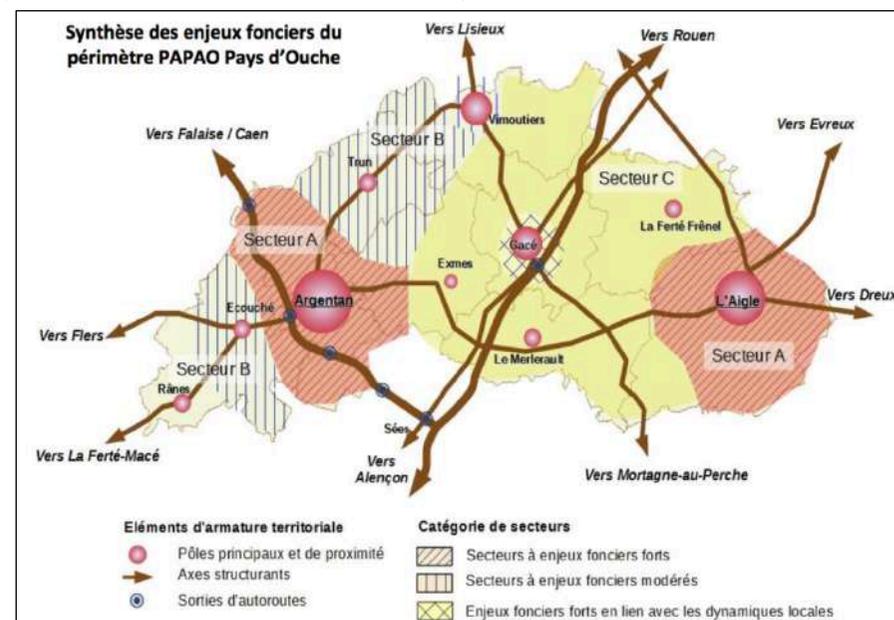
EPCI	En 1999			En 2013		
	Surface consommée par le bâti (toutes vocations confondues)	Pop. en 1999	Conso. rapportée à l'habitant	Surface consommée par le bâti (toutes vocations confondues)	Évolution de la pop. par rapport à 1999	Conso. rapportée à l'habitant
CC Argentan Intercom	1 553 ha	25 724	604 m ² / hab.	1 733 ha	-1 979	730 m ² / hab.
CC de la Région de Gacé	761 ha	3 964	1 920 m ² / hab.	825 ha	213	1976 m ² / hab.
CC des Courbes de l'Orne	720 ha	6 297	1 143 m ² / hab.	786 ha	320	1 188 m ² / hab.
CC des Pays de L'Aigle et de la Marche	1 914 ha	21 727	881 m ² / hab.	2 150 ha	-269	1002 m ² / hab.
CC des Vallées du Merlerault	724 ha	4 921	1 471 m ² / hab.	765 ha	-296	1653 m ² / hab.
CC du Canton de la Ferté Fresnel	891 ha	4 017	2 218 m ² / hab.	950 ha	356	2 173 m ² / hab.
CC du Pays de Camembert	752 ha	8 131	924 m ² / hab.	819 ha	-725	1 106 m ² / hab.
CC du Pays du Haras du Pin	566 ha	4 159	1 361 m ² / hab.	612 ha	120	1 429 m ² / hab.
PAPAO - Pays d'Ouche	7 880 ha	78 940	998 m² / hab.	8 640 ha (+9,6%)	-2 260 (-2,9%)	1 127 m² / hab.

Territorialisation des enjeux

- Le secteur A correspond aux zones d'influence des deux principaux pôles du territoire : Argentan et L'Aigle. Bien qu'ayant une situation géographique différente, les territoires d'influence présentent des similitudes : pôle principal connaissant une perte de population, alors que les communes périphériques ont connu un processus de périurbanisation. Le sous-secteur d'Argentan est traversé par un axe autoroutier avec 4 sorties : 3 desservant directement et une à proximité. Cela facilite les interactions avec des territoires extérieurs situés entre Alençon et Caen. Le sous-secteur de l'Aigle constitue la porte est du territoire, avec des axes routiers le reliant vers Dreux, Evreux et Rouen. Ces deux sous-secteurs connaissent une augmentation de la vacance de logements, avec un rythme de construction neuve de logements plus important que dans les autres secteurs, cumulant une grande partie des transactions sur les terrains et les logements. Toutefois, les résidences secondaires diminuent dans le sous-secteur Argentan, alors qu'elles augmentent dans le sous-secteur de l'Aigle, reflétant une certaine attractivité par rapport à des gens venant d'ailleurs, notamment de la région parisienne.
- Le secteur B correspond à un territoire rural, connaissant des influences des pôles locaux, mais elle diminue sur la partie sud-ouest. Le taux de consommation foncière par habitant est significatif. On constate une attractivité pour l'implantation des haras, avec des prix d'achat dépassant les capacités d'achat de nombreux agriculteurs.
- Le secteur C est également rural avec un volume de transactions de terrains et de maisons relativement faible. L'influence des pôles est relativement faible. Traversé par un axe autoroutier, ce secteur en est faiblement bénéficiaire, car il n'existe qu'une seule sortie d'autoroute, à la hauteur de Gacé. Au centre de ce secteur se situe le pôle local de Gacé, connaissant un indice d'emplois relativement important, mais dont le processus de périurbanisation a induit sa fragilisation démographique. Bien que le départ des ménages des pôles est source de fragilisation des pôles principaux et de proximité, sur le pôle de Gacé le déséquilibre semble être plus manifeste.

Synthèse des enjeux fonciers du périmètre du SCoT

(Source : Observatoire foncier PAPAO-Pays d'Ouche, 2016)



DÉCHIFFRAGE

- Les nouvelles opérations de logements doivent veiller à affirmer un mode d'aménagement à vocation d'habitat « normand », tant dans son architecture que dans sa manière d'aménager sous le prisme d'une préservation de l'espace agricole.
- La gestion du potentiel foncier inscrit dans l'enveloppe urbaine (renouvellement, dents creuses,...) permettra de créer des centre-villes et des bourgs dynamiques au travers d'aménagement attractifs
- La rationalisation de la consommation foncière à vocation économique doit cibler le bon projet au bon endroit pour une meilleure irrigation du développement en fonction des atouts des différentes parties du territoire du SCoT.

PAYSAGE

ÉTAT DES LIEUX

Une variété de paysages au cœur de l'identité normande

Le territoire du SCoT est marqué par une diversité de paysages, qui en font sa richesse :

- La vallée de la Touques, au nord, est caractérisée par son bocage préservé, son relief, et ses bovins
 - A l'ouest d'Argentan et autour de l'Aigle en revanche, les paysages sont davantage marqués par des plaines céréalières, s'insérant entre des vergers et des espaces bocagers
 - Au sud, sur les territoires des Communautés de Communes du Merlerault et du Haras du Pin, les bovins laissent place aux chevaux : le paysage est parsemé de haras, de pâtures et d'équipements reliés à la filière équine (centres équestres, Haras du Pin)
 - Enfin, de nombreuses forêts (forêt domaniale de Saint-Evroult, forêt de Gouffern...) rythment le territoire, espaces plus fermés et intimes, qui tranchent avec les étendues de cultures qui peuvent les environner.
- ↳ L'ensemble de ces espaces, pris dans leur diversité, façonnent l'identité du territoire, et renvoient à l'image de la « Normandie typique »



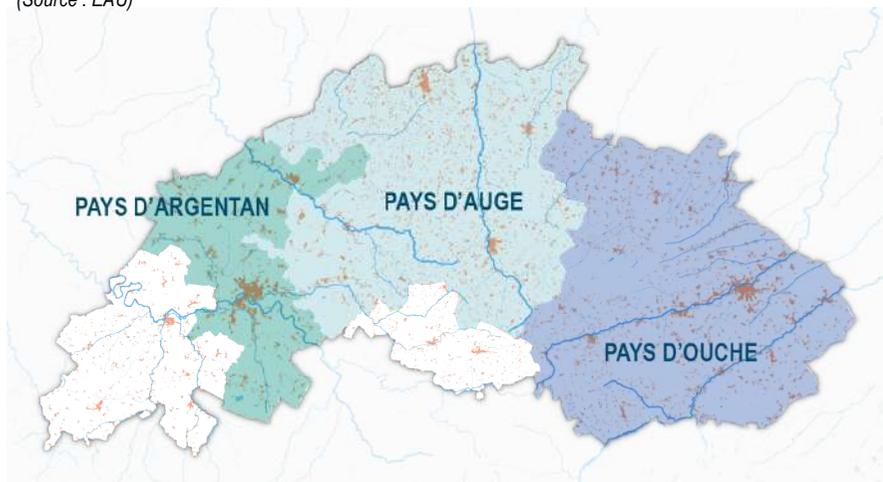
Une identité normande plurielle

Cette diversité paysagère est également mêlée à différentes identités, reliées aux « Pays » historiques, et notamment le Pays d’Auge, vallonné et intime, qui s’étend jusqu’à Deauville, et le Pays d’Ouche, qui déborde jusqu’à Bernay et Conches-en-Ouche, et reconnu pour son passé industriel, ses vergers, et ses nombreux cours d’eau.

Le Pays d’Argentan a quant à lui davantage de difficultés à se définir identitairement, naviguant entre les identités voisines très affirmées, et composé à la fois de vastes plaines, de forêts, et d’espaces bocagers.

Un territoire pour plusieurs identités

(Source : EAU)



DÉCHIFFRAGE

- Evolution des usages du sols et modification des paysages

Paysages et usages des sols s’impactent mutuellement. La crise que traverse le secteur de l’élevage amène certaines exploitations à se tourner vers la polyculture, ou encore la filière équine. L’augmentation des espaces dédiés aux céréales – même si cette activité demeure marginale sur le territoire du SCoT – modifie en profondeur les paysages en entraînant la destruction de haies, menaçant ainsi les espaces bocagers.

- Paysages et identités

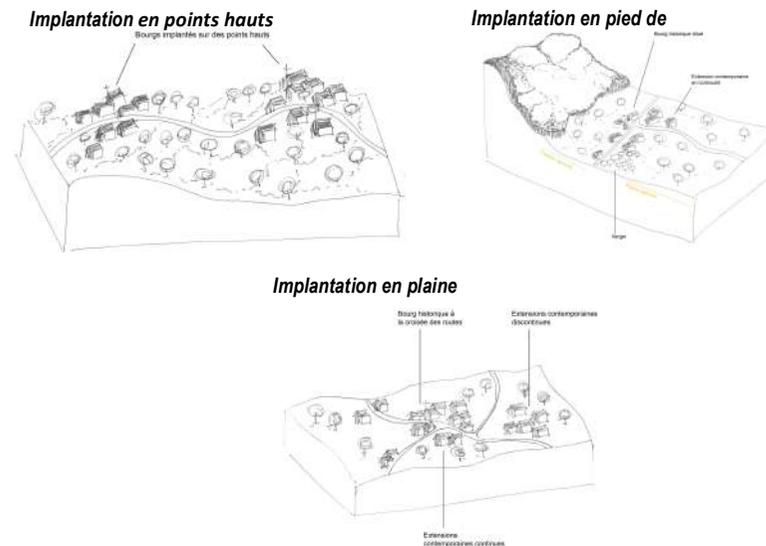
Les caractéristiques paysagères d’un territoire sont également vecteurs d’identité : il s’agit d’un socle commun pour les usagers et résidents, où chacun se retrouve, et elles contribuent à façonner l’image du territoire pour les personnes de passage. La qualité des paysages a donc un impact direct sur l’attractivité du territoire.

ÉTAT DES LIEUX

L'intégration paysagère des villes et villages

Constitué de bourgs ruraux et très majoritairement de petite taille, le territoire du SCoT est surtout composé d'espaces agricoles, qu'il s'agisse d'espaces bocagers ou de vastes plaines agricoles.

L'implantation des villes et villages s'est majoritairement faite en fonction de la topographie des sites, en promontoire ou en fond de vallées, pour créer / dégager des vues, et ainsi ne pas entraîner de ruptures trop intenses entre espaces bâtis et naturels.



Village au sein de la CC Haras du Pin
(Source : EAU)



Nonant-le-Pin, implanté en pied de coteau
(Source : EAU)



Les lisières urbaines : un traitement hétérogène

Les entrées de bourg sur le territoire du SCoT sont de qualité hétérogène, en fonction de la taille de la ville ou du village, et des usages de ces espaces, à la lisière entre espaces bâtis et naturels.

Ainsi, on distingue les entrées de ville marquées par d'importantes zones d'activités, celles dédiées au résidentiel (lotissements peu denses, de part et d'autres de la route), ou bien encore une irruption soudaine dans le cœur de ville, avec des alignements sur rue et des éléments patrimoniaux (église...) très vite perceptibles.

↳ La qualité paysagère de ces espaces de transition sur le territoire du SCoT est donc variée et très liée aux usages.

- Des espaces dédiés aux activités économiques, artisanales et/ou commerciales qui précèdent la ville

Argentan – entrée de ville sud
(Source : EAU)



L'Aigle – entrée de ville sud – RD358
(Source : Googlemaps)



Gacé – entrée de ville nord – RD979
(Source : Googlemaps)



- Des entrées de villes dédiées au résidentiel : un habitat plus ou moins qualitatif et diffus

Le Merlerault – entrée de ville ouest : des maisons individuelles peu qualitatives en en retrait de la rue (Source : EAU)



Gacé – entrée de ville sud – RD438 : une augmentation progressive de la densité à l'approche du centre (Source : Googlemaps)



- Des cœurs de villages directement perceptibles dans les bourgs de tailles plus réduites

Sainte-Gauburge – Sainte-Colombe
(Source : EAU)



Nonant-le-Pin
(Source : EAU)



Echauffour – RD932 – entrée nord-ouest
(Source : Googlemaps)



La place de la nature en ville

Les territoires ruraux comme celui du SCoT PAPA0 / Pays d'Ouche se distinguent des importants pôles urbains par la qualité du cadre de vie qu'ils peuvent offrir : les centres-bourg se situant à proximité des espaces agricoles et naturels, des liaisons vertes peuvent être valorisées dans les cœurs de ville :

- accès à l'eau via des berges aménagées, comme le long de l'Orne à Argentan ;
 - création de parcs urbains ;
 - conservation de perspectives ouvertes sur les espaces naturels et agricoles environnants...
- Cette proximité de la nature et du bâti est l'un des leviers de l'attractivité du territoire

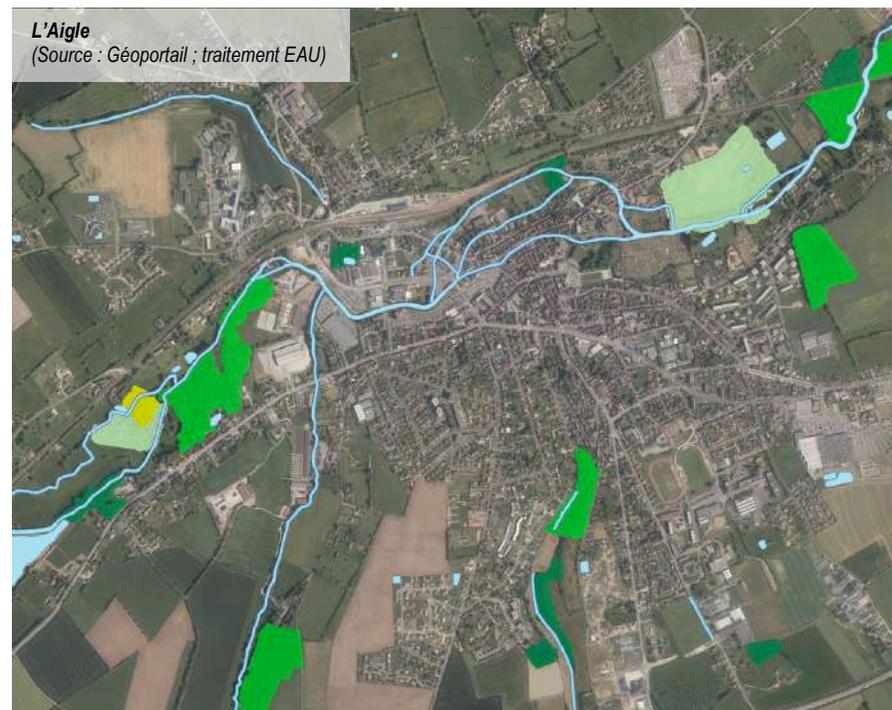
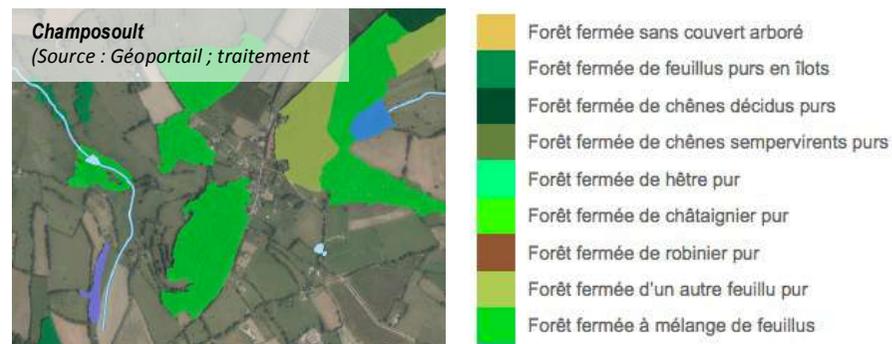
Ruelle enherbée - Argentan
(Source : EAU)



Aménagements le long de l'Orne - Argentan
(Source : EAU)



Parc à proximité des berges - Argentan
(Source : EAU)



Quelle insertion paysagère pour les infrastructures routières et ferrées ?

Le territoire du SCoT bénéficie d'une bonne desserte routière et ferrée (au sud), ce qui se traduit par un maillage viaire relativement dense.

Les routes départementales de niveau 1 demeurent des routes de gabarit modéré, desservant les bourgs sans créer de rupture forte.

Les autoroutes en revanche sont plus fragmentantes. Sur certains tronçons, les voies sont bordées de haies et bosquets afin d'atténuer l'effet de rupture avec les espaces agricoles environnants, mais aussi limiter les nuisances (bruit, pollution). Leur insertion paysagère demeure néanmoins difficile.

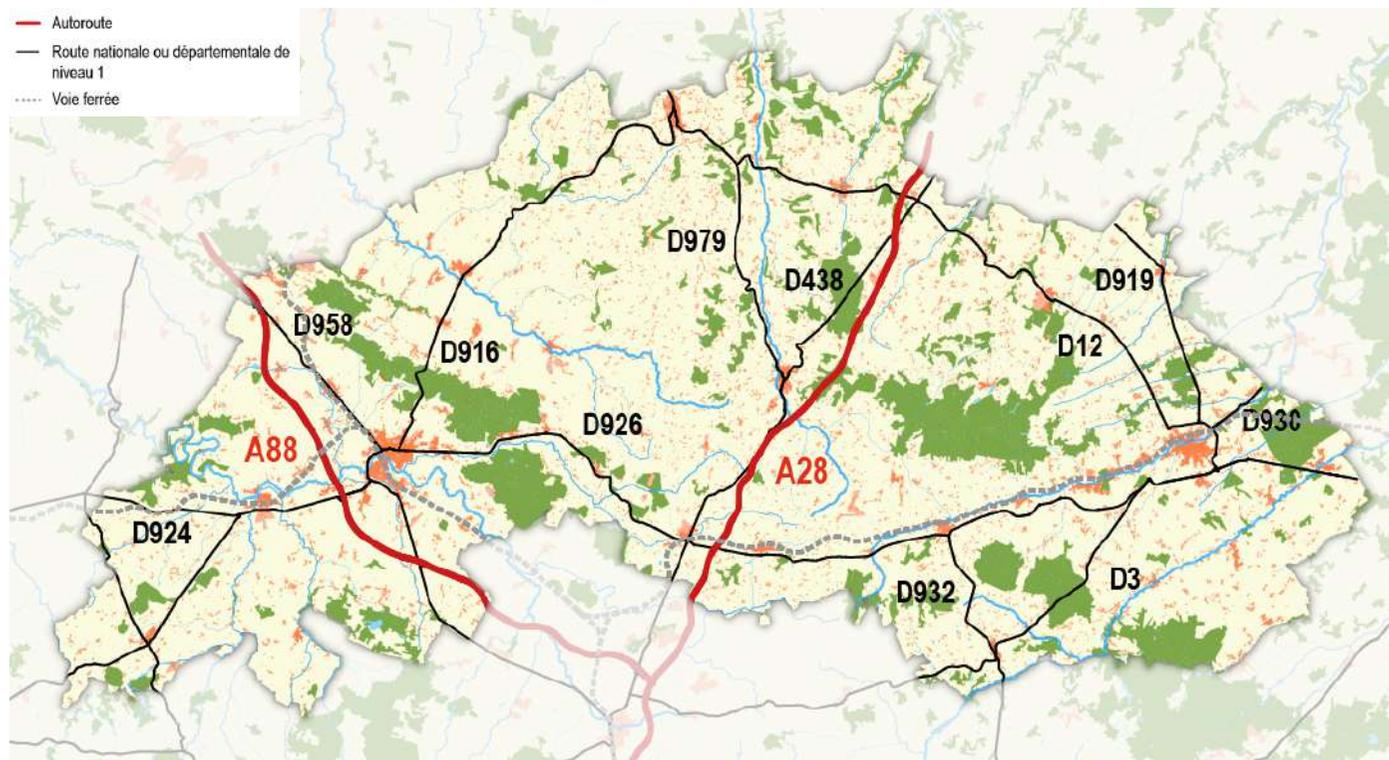
Point de rencontre de l'A28, la D926 et la voie ferrée, à l'ouest du Merlerault
(Source : Géoportail, Googlemaps)



Les principales infrastructures routières et ferrées du territoire

(Source : IGN ; traitement : EAU)

- Autoroute
- Route nationale ou départementale de niveau 1
- Voie ferrée



Vue de l'A28
(Source : Googlemaps)



Vue de l'A88
(Source : Googlemaps)



DÉCHIFFRAGE

- Entrées de ville, infrastructures et attractivité

Les entrées de ville ainsi que les vues depuis les infrastructures routières ou ferrées seront les premières images que les personnes de passage auront du territoire. Il est alors nécessaire de les soigner (limitation des affiches publicitaires, place de la nature...) pour véhiculer une image qualitative et attractive.

- Nature et cadre de vie

L'un des éléments forts d'attractivité des espaces ruraux est la proximité de la nature (forêts, cours d'eau...) et surtout son accessibilité (promenade, accès aux berges...). Les communes du territoire du SCoT ont donc tout intérêt à renforcer ce lien entre bâti et nature pour offrir aux résidents un cadre de vie de qualité et améliorer son attractivité résidentielle.

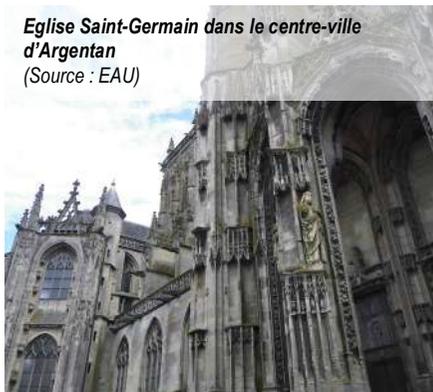
ÉTAT DES LIEUX

Des éléments de patrimoine notables sur le territoire

Le territoire du SCoT dispose d'un patrimoine important et très varié. D'imposantes églises jouxtent des constructions plus modestes, et les bourgs se caractérisent par leur diversité de matériaux, entre la brique, la craie, la pierre, le bois...

- Des architectures, un patrimoine bâti riche

Eglise Saint-Germain dans le centre-ville d'Argentan
(Source : EAU)



Maison particulière à Nonant-le-Pin
(Source : EAU)



Parc et abords du Château de Sassy – St-Christophe-le-Jajolet
(Source : Ornetourisme.com)



Ancien couvent de Bénédictins à Vimoutiers (XV^{ème} siècle)
(Source : site de la commune)

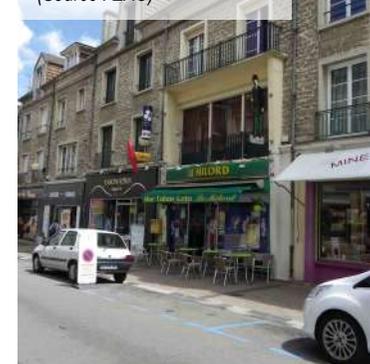


- Une diversité de matériaux pour des ambiances variées

Brique et ardoise - Gacé
(Source : EAU)



Craie et pierre – Argentan
(Source : EAU)



Pierre et tuiles – CC Haras du Pin
(Source : EAU)



Pans de bois – CC Merlerault
(Source : EAU)



Brique – l'Aigle
(Source : EAU)



Mais une tendance à la standardisation du bâti qui dilue cette qualité

Le plus souvent en périphérie des bourgs, les nécessités d'accueil de nouveaux ménages ont mené à des opérations résidentielles de lotissements standardisés (moins qualitatifs mais aux coûts moins élevés), en extension, menaçant de banalisation le patrimoine bâti des communes.

Ces nouveaux lotissements entrent en rupture avec le patrimoine des centres de bourgs, d'autant plus que les développements contemporains ne se réalisent pas nécessairement dans la continuité du tissu existant (lotissements en raquette... voir partie sur « les extensions urbaines » ci-après).



Et une menace du bâti de centre-bourg

En parallèle de ces constructions nouvelles en franges des bourgs, le centre-ville souffre de vacance, principalement due à une déconnexion de l'offre de logements et des besoins nouveaux des populations (jardins, confort...)

Les logements avec rez-de-chaussée commerciaux ou vieillissants (accessibilité contrainte, précarité énergétique...) trouvent alors difficilement preneurs et encouragent une désertion des centres, ce qui diminue leur attractivité. De même, les commerces de proximité souffrent de la faible intensité des flux, et peinent à durer dans le temps.



DÉCHIFFRAGE

- Coûts de construction, réponse à la demande résidentielle, et préservation de la qualité patrimoniale

L'utilisation de matériaux de qualité, la conception d'opérations plus mixtes aussi bien dans les programmes accueillis que dans les formes urbaines et des parcelles, demandent du temps et des coûts supplémentaires. Un équilibre est alors à trouver entre la qualité des nouvelles opérations et la nécessité de répondre aux besoins en logements des habitants actuels et à venir suivant des normes de confort (accessibilité, vertu énergétique, intimité, convivialité,...) à prix raisonnable.

ÉTAT DES LIEUX

Les formes urbaines

Comme l'évoque la Charte Paysagère du Pays d'Ouche, « l'habitat ouchois est dispersé en hameaux et petits villages dont le centre est souvent très restreint. Les communes sont de type 'nébuleuse' avec de nombreux écarts constitués de fermes isolées au milieu de leur terre. Dans les secteurs d'openfield, la forme de village est plutôt caractérisée par un alignement le long d'une rue (Chandai). »

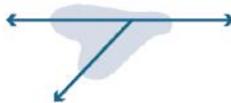
Cette structuration diffuse des villes se retrouve sur l'ensemble du territoire du SCoT. Seuls les pôles les plus importants de l'Aigle et Argentan présentent une structuration plus dense et complexe, de par leur taille.

Trois types de structuration urbaine peuvent être identifiés sur le territoire :



Les bourg-rue : le bâti s'y implante de part et d'autre d'une rue ancienne, colonne vertébrale du tissu urbain, souvent développée à partir du tracé d'anciennes grandes voies de communication. Les voies secondaires ne sont bordées que par quelques constructions très éparées.

Sur la commune du Merlerault, ci-contre, l'espace urbain a de l'épaisseur, mais la rue historique demeure le cœur de la commune. L'hôtel de ville et l'Eglise sont implantés de part et d'autre.

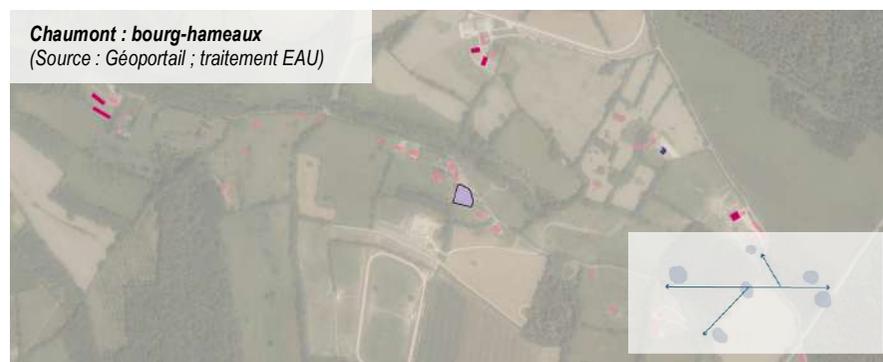
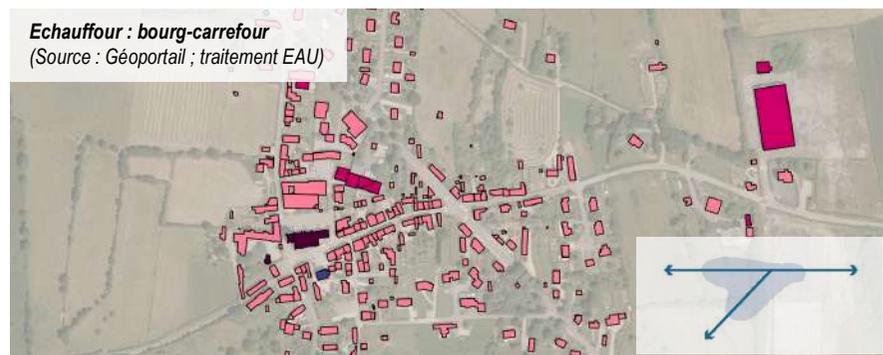
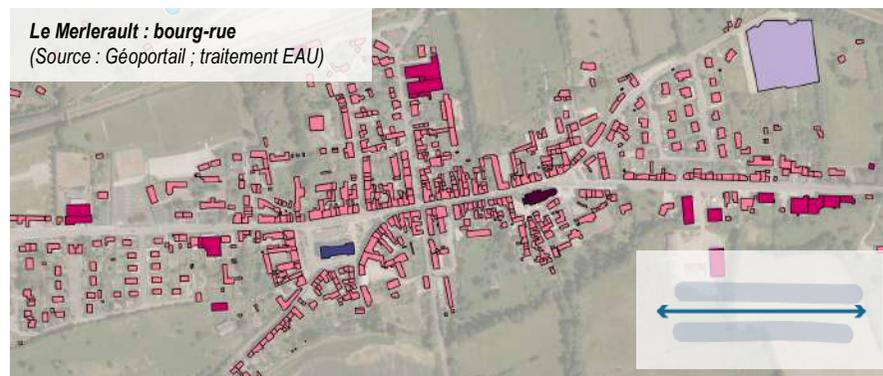


Les bourg-carrefour : organisés autour d'un croisement, ces bourgs comprennent un cœur de village, composé dans la majorité des cas de l'Eglise et de sa place.

A Echauffour, l'Eglise et la place principale constitue effectivement le cœur de bourg, même s'il demeure peu dense. Le tissu environnant est plus éparé.



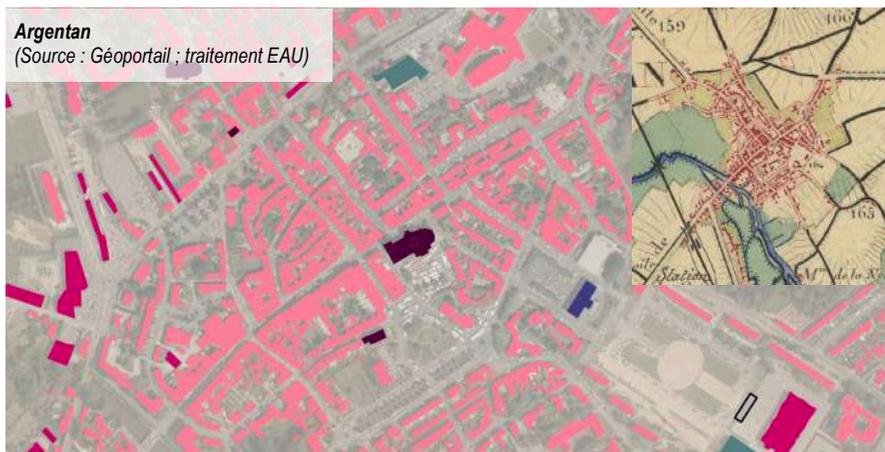
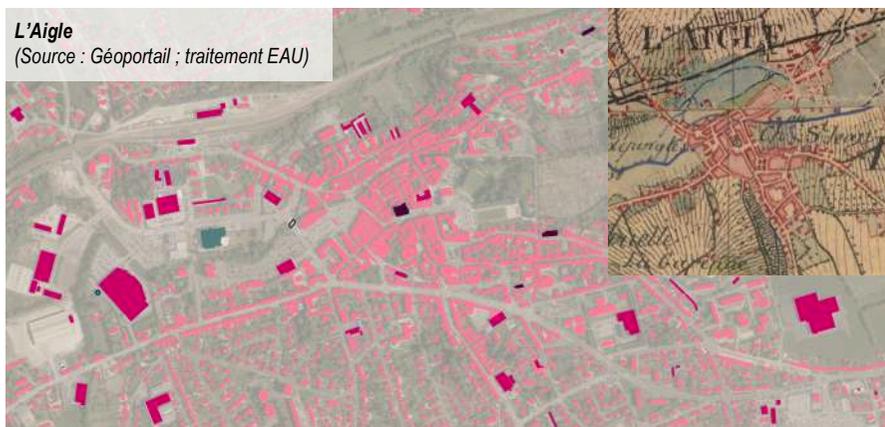
Les bourg-hameaux : le territoire du SCoT compte quelques communes où le bâti est peu organisé, très éparpillé et sans véritable centre. C'est le cas de la commune de Chaumont, composée d'un agrégat de plusieurs hameaux, mais sans centralité définie.



La structuration des pôles urbains de plus grande importance démographique (comme ici l'Aigle et Argentan) est plus complexe.

Les centre-ville se démarquent néanmoins par une densité plus élevée, un alignement des logements sur rue et une plus grande concentration de services et commerces.

- L'Église Saint-Germain et sa place marquent le cœur historique d'Argentan. La mairie (en bleu foncé sur le plan) se trouve quant à elle plus en retrait et bénéficie d'une esplanade.
- A l'Aigle, le centre-ville se caractérise par des rues plus étroites. L'Église Saint-Martin borde la rue principale, qui débouche ensuite sur la place de la Mairie, en promontoire.



Les extensions urbaines

- Les opérations en « impasse »

Elles constituent des poches d'extension urbaines qui ne communiquent pas avec le système de voirie existant. L'urbanisation s'organise sur un parcellaire autour d'une voirie principale qui irrigue le lotissement.

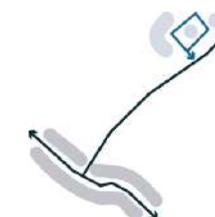


- Les extensions en continuité du tissu urbain existant.



- Les extensions en discontinuité du tissu urbain existant

Il s'agit d'opérations isolées du cœur de bourg et de l'enveloppe urbaine, entourées d'espaces agricoles ou naturels.

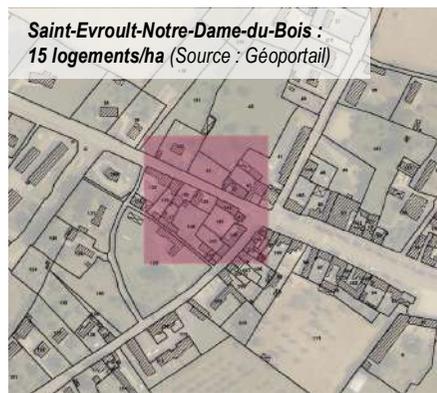
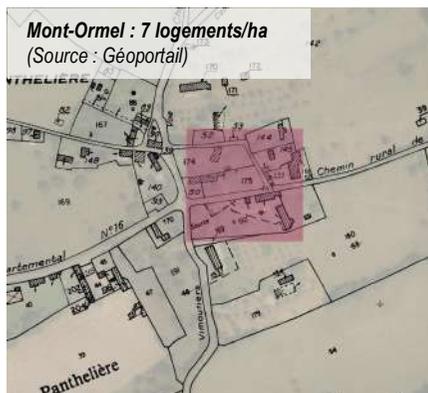


La densité

- Des disparités entre pôles et espaces plus ruraux

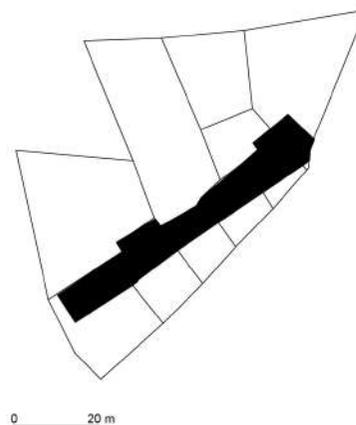
Les pôles urbains (Argentan, l'Aigle, puis Gacé et Vimoutiers) ont une densité nette autour de 40 logements à l'hectare dans les centres. Le tissu des opérations en extension est plus lâche, autour de 13-14 logements à l'hectare.

Dans les communes rurales, la densité observée ne dépasse pas souvent les 10 logements à l'hectare.

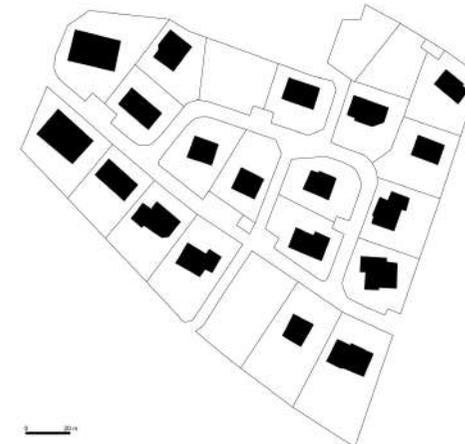


- Densités et formes urbaines

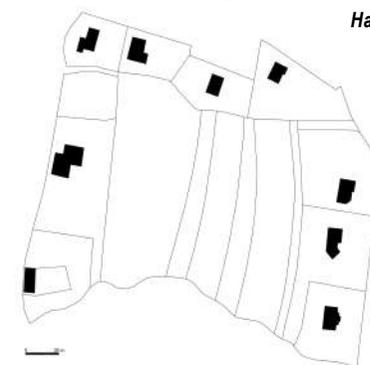
Habitat individuel jumelé



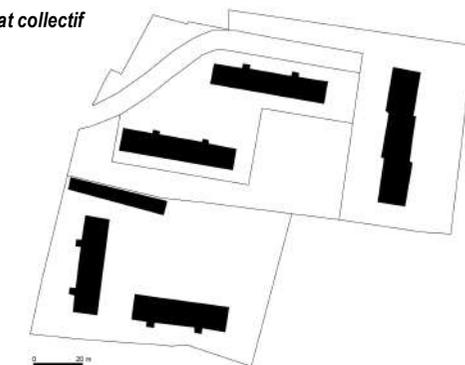
Habitat individuel en extension urbaine



Habitat individuel en mitage



Habitat collectif



- Des nouvelles opérations globalement très peu denses

C'est très principalement sous forme de maisons individuelles pures que le tissu urbain s'est développé ces dernières années sur le territoire du SCoT (65 logements sur 113 autorisés en 2015). Les nouvelles constructions se sont concentrées dans les pôles urbains que sont Argentan et l'Aigle, et les logements collectifs n'ont d'ailleurs concernés que ces deux pôles exclusivement.

En termes de surface, les constructions neuves font 100 m² en moyenne, pour les logements autorisés en 2015, toutes typologies confondues (données Sitadel).

Logements (typologies et surfaces) autorisés en 2015 au sein du Pays

(Source : St@del ; traitement : EAU)

Commune	Nombre de logements autorisés individuels purs	Nombre de logements autorisés individuels groupés	Nombre de logements autorisés collectifs	Nombre de logements autorisés en résidence	Total nombre de logements	Surface en m ² de logements autorisés individuels purs	Surface en m ² de logements autorisés individuels groupés	Surface en m ² de logements autorisés collectifs	Surface en m ² de logements autorisés en résidence	Total surface en m ²	SURFACE MOYENNE DES LOGEMENTS
61 - Argentan	8	0	3	0	11	866	0	164	0	1030	94
61 - Aube	1	0	0	0	1	99	0	0	0	99	99
61 - Aunou-le-Faucon	1	0	0	0	1	139	0	0	0	139	139
61 - Bailleul	1	0	0	0	1	158	0	0	0	158	158
61 - Bonnefoi	1	0	0	0	1	124	0	0	0	124	124
61 - Chandai	1	0	0	0	1	151	0	0	0	151	151
61 - Cisi-Saint-Aubin	2	0	0	0	2	273	0	0	0	273	137
61 - Crouttes	1	0	0	0	1	79	0	0	0	79	79
61 - Crulai	1	0	0	0	1	138	0	0	0	138	138
61 - Ecouché	1	0	0	0	1	89	0	0	0	89	89
61 - Gauville	1	0	0	0	1	101	0	0	0	101	101
61 - Les Genettes	1	0	0	0	1	48	0	0	0	48	48
61 - Glos-la-Ferrière	1	0	0	0	1	68	0	0	0	68	68
61 - Godisson	1	0	0	0	1	98	0	0	0	98	98
61 - Goulet	2	0	0	0	2	386	0	0	0	386	193
61 - Irai	4	0	0	0	4	421	0	0	0	421	105
61 - L' Aigle	5	0	37	7	49	896	0	2802	338	4036	82
61 - Monnai	3	0	0	0	3	370	0	0	0	370	123
61 - Moulins-sur-Orne	2	0	0	0	2	258	0	0	0	258	129
61 - Omméel	1	0	0	0	1	160	0	0	0	160	160
61 - Rai	0	1	0	0	1	0	145	0	0	145	145
61 - Rânes	1	0	0	0	1	128	0	0	0	128	128
61 - Le Renouard	1	0	0	0	1	102	0	0	0	102	102
61 - Sai	1	0	0	0	1	132	0	0	0	132	132
61 - Saint-Loyer-des-Champs	1	0	0	0	1	160	0	0	0	160	160
61 - Les Aspres	3	0	0	0	3	249	0	0	0	249	83
61 - Saint-Martin-d'Ecublei	5	0	0	0	5	496	0	0	0	496	99
61 - Saint-Michel-Tuboeuf	3	0	0	0	3	297	0	0	0	297	99
61 - Saint-Nicolas-de-Sommaire	1	0	0	0	1	119	0	0	0	119	119
61 - Saint-Symphorien-des-Bruyères	1	0	0	0	1	91	0	0	0	91	91
61 - Sarceaux	3	0	0	0	3	471	0	0	0	471	157
61 - Serans	1	0	0	0	1	46	0	0	0	46	46
61 - Sévigny	1	0	0	0	1	163	0	0	0	163	163
61 - Sevrai	1	0	0	0	1	140	0	0	0	140	140
61 - Trun	1	0	0	0	1	126	0	0	0	126	126
61 - Villedieu-lès-Bailleul	1	0	0	0	1	41	0	0	0	41	41
61 - Vrigny	1	0	0	0	1	91	0	0	0	91	91
TOTAL	65	1	40	7	113	7774	145	2966	338	11223	99